



LE DEVOIR



LES ACTUALITÉS

SQ: Québec est accusé de sacrifier les jeunes policiers

Page A 3

PLAISIRS

La chronique de Philippe Mollé: Vive la rentrée!

Page B 10

VOL. XCI N° 200

LES SAMEDI 2 ET DIMANCHE 3 SEPTEMBRE 2000

1,95 \$ + TAXES = 2,25 \$

Chevauchée sur le Saint-Laurent



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LES PLAGES du Pacifique peuvent bien aller se rhabiller. Montréal aussi a ses surfeurs. L'eau n'est peut-être pas aussi chaude, et les vagues pas aussi hautes, mais au moins il n'y a pas à craindre que l'idée vienne aux requins de venir nous boulotter. De leur propre aveu, Simon Ricard, Charles Leblanc et Martin Paré sont des débutants à ce sport qui consiste à danser avec la vague dans le Saint-Laurent, entre les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame. Pourtant, ils nous donneraient presque envie de les rejoindre.

Document secret

Santé: Chrétien ne dit pas tout

La proposition fédérale impose de lourdes conditions aux provinces

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Selon un document confidentiel obtenu par *Le Devoir*, l'entente que le premier ministre Jean Chrétien projette de signer avec les provinces sur la santé va beaucoup plus loin que la simple mise en place d'un système d'échange de données et de comparaisons entre les provinces. Le gouvernement fédéral, qui se place au cœur

d'un seul et unique système de santé canadien, sera en mesure d'imposer une foule de conditions touchant la prestation des services de santé par les provinces.

Présentée le 17 août par le sous-ministre David A. Dodge du ministère fédéral de la Santé à ses homologues des provinces, la proposition révisée du gouvernement fédéral, intitulée *Engagement envers les Canadiens touchant le renouvellement*

VOIR PAGE A 10: CHRÉTIEN

PERSPECTIVES

De Jean-Paul II à Jean-Pie I

Montréal a son boulevard Pie IX et ce n'est pas très glorieux. Demain, l'Église catholique aura son bienheureux Pie IX et ce sera franchement honteux. Parce que ce pape concentre jusqu'au pur jus le ressentiment vis-à-vis de la société libérale et démocratique, le dogmatisme catholique et l'antijudaïsme religieux acharné.



Stéphane Baillargeon

l'infailibilité papale. Le nom seul jette l'effroi. Ce dogme déjà ancien fut défini et reconnu juridiquement le 18 juillet 1870 par le concile Vatican I. La doctrine affirme que le souverain pontife ne peut se tromper lorsqu'il prend une décision en matière de foi ou de morale en usant de son autorité suprême (*ex cathedra*). La seule définition dogmatique engageant l'infailibilité pontificale prise depuis lors est celle de l'Assomption de Marie (1950). N'empêche, la simple idée de se doter d'un tel cadenas dogmatique fait frémir tout entier d'indignation.

On doit la doctrine de fer à ce cher Pie IX. Et demain, jour du Seigneur, à Rome, le papa de l'infailibilité sera béatifié par Jean-Paul II. Le titre de bienheureux sera aussi accordé à trois autres personnes, dont le «bon» pape Jean XXIII. Une manière de dorer l'amère hostie. Un coup d'encensoir à gauche, un coup d'encensoir à droite...

Pourtant, tout oppose ces deux vicaires du Christ. Élu à l'âge de 77 ans, Jean XXIII ne devait être qu'un pape de transition. Au contraire, son pontificat (1958-1963) fut le plus important du XX^e siècle. Il prit notamment l'initiative d'appeler le concile Vatican II, qui a passablement réformé l'Église catholique en l'inscrivant un peu mieux dans le monde moderne. Bien sûr, l'Église héritée de Jean XXIII conserve bien des travers conservateurs, à commencer par une misogynie crasse et une homophobie désolante. N'empêche, à

VOIR PAGE A 10: JEAN-PAUL II

Surenchère dans les universités

Les institutions s'arrachent les professeurs à prix d'or

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Alors qu'elles ont accès au réinvestissement promis, les universités québécoises font face à une telle concurrence en matière d'embauche de professeurs qu'elles doivent déployer tous leurs charmes, et des liasses de dollars, pour retenir ou recruter les meilleurs candidats.

La concurrence est devenue si vive sur l'échiquier universitaire que les universités doivent offrir des

primes d'embauche ou de rétention s'élevant à plus de 25 000 \$, en plus de financer un environnement de travail de haut niveau, un emploi pour le conjoint et parfois même le financement d'une hypothèque!

«Les universités sont de plus en plus agressives, et la compétition commence même à se faire sentir entre des universités québécoises», déplore Jacques Samson, vice-recteur aux ressources humaines à l'Université Laval, qui doit embaucher une cinquantaine de profs cette année, contre une centaine de départs prévus. La rareté des professeurs combinée à une vague de départs à

la retraite a accentué la concurrence dans le renouvellement du corps professoral, ouvrant la porte à un phénomène de surenchère jamais vu au Québec.

À l'Université de Montréal, 320 postes devront être comblés au cours des trois prochaines années. Pour vaincre la rivalité que lui livrent non seulement le marché privé, mais aussi les universités ontariennes, américaines et québécoises, l'UdeM doit courtiser les candidats convoités, et plus férocement encore

VOIR PAGE A 10: UNIVERSITÉS

Réseau de la santé

Un homme de chiffres au cœur du remue-méninges

Michel Clair replonge dans les méandres du système

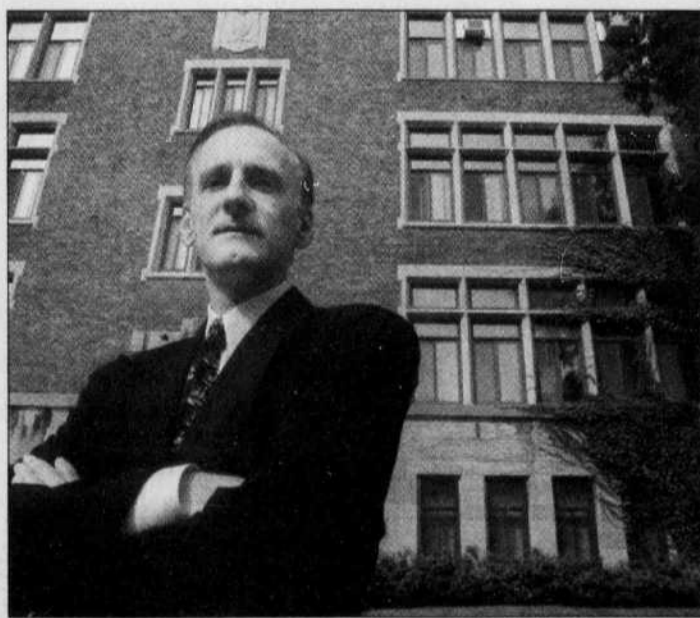
ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

On le connaît plus pour son rôle de grand argentier du Conseil du trésor que pour son passage éclair dans le réseau de la santé. C'est pourtant lui qui a donné, de pair avec le ministre de la Santé de l'époque, Guy Chevrette, le feu vert à la tenue de la commission Rochon. Quinze ans plus tard, c'est partie remise pour Michel Clair, qui se retrouve aux commandes d'une énième commission chargée d'ausculter de pied en cap notre système de santé.

«J'ai accepté ce mandat parce que je suis de ceux qui pensent que le système de santé contribue au développement d'une société. Ce qui est essentiel, c'est que l'équité et la solidarité de notre système de santé soient préservées», affirme-t-il, à quelques jours du début d'une consultation monstre qui s'échelonnera sur tout l'automne.

Après un bref passage à Hydro-Québec, le voilà maintenant qui s'apprete à plonger dans les méandres du réseau de la santé, alors que le système de santé québécois cherche à se refaire une virginité, 30 ans après la création de l'assurance-maladie. Ni médecin ni philosophe, il dit se sentir tout à fait à l'aise pour orchestrer ce grand remue-méninges sur les services de santé? «À 50 ans, je suis un gars qui croit encore aux changements. Et je serai entouré de dix commissaires qui sont des experts dans leur domaine», plaide-t-il.

Avocat de formation, Michel Clair dit s'être mouillé aux problèmes financiers du réseau de la santé dès son arrivée au Conseil du trésor en 1984, après avoir hé-



Michel Clair

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

rité de différents portefeuilles, dont ceux du Transport et du Revenu, dans le gouvernement Lévesque. En 1987, il faisait sa première vraie incursion dans le réseau de la santé en prenant la barre de l'Association des centres d'accueil du Québec (ACAQ), regroupant l'ensemble des centres d'hébergement et des centres d'accueil pour jeunes.

Dans le débat qu'il s'apprete à attaquer, Michel Clair a maintes fois répété qu'il était à la recherche de solutions et qu'il n'ouvrirait pas sa tribune aux diatribes de tout un chacun. Les problèmes du système de santé sont archiconnus, dit-il. C'est à l'imagination qu'il veut faire appel pour trouver les remèdes qui permettront de remettre sur pied

un système qui se doit de demeurer juste, équitable et gratuit. Au cours des discussions qui s'annoncent ardues, il affirme qu'il faudra s'attarder à l'essentiel et ne pas s'enfarger dans l'accessoire. «L'essentiel, c'est que les gens ne soient pas sur des listes d'attente et pas de savoir si les services doivent être donnés par des organismes privés ou publics. Il faut regarder les changements pour leur capacité à préserver l'équité et non pour d'autres raisons», lance-t-il.

Avant même d'amorcer ce travail d'envergure, le président de la Commission d'étude sur la santé et

VOIR PAGE A 10: CLAIR

■ Aussi en page A 10: Montréal et les ratés de la «première ligne»

Eliseo Subiela

Un cinéma de résistance

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

Dans le merveilleux monde des festivals de cinéma, les journalistes sautent constamment, on l'aura compris, d'un univers intérieur, d'un pays à l'autre. Aije dit qu'on voyageait aussi au fil des entrevues à travers les langues, avec bond à l'anglais bien sûr et même parfois à l'espagnol laborieux (le mien). Mais il faut ce qu'il faut. Nul répit pour les braves.

L'entrevue en question mettait hier mon espagnol aux prises avec celui de l'Argentin Eliseo Subiela, que bien des cinéphiles du FFM ont suivi au long de ses œuvres. Elles s'intitulent *Images d'un naufrage*, *Le Côté obscur du cœur*, *Ne meurs pas sans me dire où tu vas*, tant d'autres: films toujours un peu magiques, oniriques, où l'amour et le rêve se répondent en une imagerie folle et inspirée.

Voici qu'il livre en compétition *Les Aventures de Dieu*. Et qu'il le livre après dur combat. «C'est le film où j'ai fait le moins de concessions, où je fus le plus libre», dira-t-il. Mais à quel prix? Sans concessions et aussi sans budget, *Les Aventures de Dieu*. Avec des images digitales remontées en 35 mm, et un maigre 50 000 \$ à se mettre sous la dent, Eliseo Subiela affrontait le défi ingrat de l'indigence. «Personne n'y croyait, précise-t-il. L'Institut national du cinéma m'a refusé une subvention et je me suis retrouvé sans producteur.» Pas question de quitter le fort pour autant.

«Il est devenu de plus en plus difficile de faire un film conventionnel en Argentine avec notre économie en chute libre, alors celui-là...»

VOIR PAGE A 4: RÉSISTANCE

■ Autres informations en page A 6



Eliseo Subiela

JACQUES GRENIER LE DEVOIR

INDEX

78313 00069 6	Annonces..... B 7	Fonds..... B 4
	Avis publics... A 6	Idées..... A 9
	Bourse..... B 6	Monde..... A 7
	Carrières..... B 8	Mots croisés. B 2
	Culture..... A 6	Météo..... B 7
	Économie..... B 1	Plaisirs..... B 10
	Éditorial..... A 8	Sports..... B 9

L'argent de la santé doit servir à la santé et non à un odieux chantage.

Depuis six ans, le gouvernement fédéral a confisqué 7,8 milliards de dollars d'impôts québécois destinés à la santé, l'éducation et l'aide sociale. Il prétend aujourd'hui qu'il est prêt à remettre cet argent. Mais il affirme aussi que pour obtenir les fonds, le Québec et les provinces devront se soumettre à ses exigences et accepter un envahissement de leurs compétences. L'argent de la santé doit servir à la santé et non à un odieux chantage.

C'est ce que votre gouvernement défend.

Québec 

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



Pierre-F. Côté

Entente avec les policiers de la Sûreté du Québec

Québec est accusé de sacrifier les jeunes

La transformation de postes permanents en postes temporaires est ni plus ni moins qu'une clause «orphelin» déguisée

Les voix se faisaient nombreuses hier pour déplorer que l'entente de principe survenue entre la Sûreté du Québec et le gouvernement trahisse l'esprit de la loi contre les clauses «orphelin» en demandant aux jeunes de payer pour les augmentations salariales des plus nantis.

FRANÇOIS CARDINAL
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

L'accord de principe intervenu jeudi entre Québec et les policiers provinciaux s'est fait sur le dos des jeunes, dont les perspectives d'avenir sont de plus en plus précaires. C'est du moins l'accusation lancée par de nombreux intervenants ayant réfléchi au problème des clauses de disparité de traitement, dont l'aile jeunesse du parti au pouvoir, qui prétendent que le gouvernement a bafoué ses engagements.

Selon Fernand Morin, professeur de droit du travail à l'Université Laval, il n'y a aucun doute que

le fait de transformer plus de 100 postes permanents en postes temporaires pour des fins budgétaires est «exactement dans l'esprit des clauses "orphelin"», c'est-à-dire «conserver les acquis — et si possible les améliorer —, au détriment d'un groupe de nouveaux salariés».

Il rejette tout de go l'argumentaire selon lequel il n'y a aucune clause «orphelin» dans l'entente tout simplement parce que la définition arrêtée par le gouvernement l'an dernier n'inclut pas nommément le transfert de postes permanents en postes temporaires. «Ce n'est pas parce que l'Assemblée nationale appelle un cheval une vache qu'elle va donner du lait pour autant! Peu

importe la définition législative ou les détails techniques, il est évident que nous sommes en présence de clauses "orphelin"».

Même discours du côté de l'Action démocratique, du groupe Forces jeunes et du Conseil national des jeunes péquistes, qui soutiennent également que l'entente contredit à tout le moins l'esprit de la loi en matière de disparité de traitement adoptée en décembre 1999.

«Comment peut-on accorder une crédibilité quelconque à une loi que le gouvernement s'empresse de bafouer à la première occasion? s'est demandé le chef de l'ADQ, Mario Dumont. Alors que le gouvernement, comme employeur, devrait montrer l'exemple, il se fait plutôt le chef de file de la discrimination.»

Le négociateur en chef du gouvernement, Maurice Charlebois, a

balayé du revers de la main ces critiques en rappelant qu'un consensus s'est formé en décembre dernier autour de la question des clauses discriminatoires, dites clauses «orphelin», et que l'entente de principe avec la SQ n'y contrevient en rien. Essentiellement, la législation interdit les disparités de traitement fondées uniquement sur la date d'embauche entre des salariés qui effectuent les mêmes tâches dans un même établissement.

«On peut avoir une idée différente de la vitesse maximale qui devrait être respectée sur les autoroutes, par exemple, mais nous sommes dans une société où on établit collectivement des règles auxquelles il faut se conformer», a résumé M. Charlebois.

Mais ce discours n'amoindrit en rien la grogne des mouve-

ments jeunesse, qui sentent que leur génération a été sacrifiée sur l'autel de la négociation. «Au nom de quel principe devons-nous, au Québec, à chaque fois que ça chauffe, sacrifier le jeune pour améliorer le sort d'un plus ancien par ailleurs mieux nanti? s'est interrogé le président de Forces jeunes, Martin Koskinen. L'ancienneté justifie-t-elle de tels scandales?»

Forces jeunes envisage d'ailleurs de déposer une plainte en vertu de la Charte québécoise des droits de la personne. «Ces pratiques nous apparaissent amORALES et constituent une discrimination basée sur l'âge, discrimination interdite par la Charte.»

Le président du Conseil national des jeunes du PQ (CNJ), Jonathan Valois, a pour sa part fait mention de ses «inquiétudes» quant à une entente qui désavantage un pan important de la population. «Le CNJ ne fait pas exception et se range du côté de sa génération», a-t-il indiqué.

Pierre-F. Côté nommé à la CMM

ÉRIC DESROSNIERS
LE DEVOIR

La ministre des Affaires municipales et de la Métropole, Louise Harel, a annoncé hier la nomination de Pierre-F. Côté au poste de secrétaire général intérimaire de la Communauté métropolitaine de Montréal.

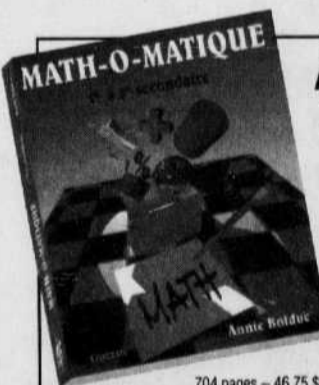
La tâche de l'ancien directeur général des élections, a expliqué la ministre, consistera essentiellement à aider la constitution des collèges électoraux qui désigneront les représentants de la couronne nord, de la couronne sud ainsi que des villes de banlieue sur l'île de Montréal qui siègeront au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal. Une fois ce conseil constitué, ses membres pourront choisir eux-mêmes le successeur de Pierre-F. Côté.

Directeur général des élections du Québec de 1978 à 1997, Pierre-F. Côté s'est vu confier depuis plusieurs mandats spéciaux par l'Assemblée nationale, dont celui de consultant auprès des résidents du Nouveau-Québec (Nunavik). Il a également assumé les fonctions de représentant personnel du secrétaire général de l'Organisation des États américains (OEA) et de coordonnateur de la mission d'observation du processus électoral en Haïti.

EN BREF

Dernier hommage

(PC) — Plusieurs dizaines de policiers, provenant de Saint-Hubert et Hull surtout, sont venus rendre un dernier hommage au constable Alain Forget, décédé lundi dernier lors d'une opération policière. Le policier de 27 ans travaillait pour le service de police de Saint-Hubert et est décédé alors qu'il se trouvait derrière un barrage policier, pour tenter d'empêcher la fuite de présumés voleurs. Le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, assistait aux funérailles civiques.

Annie
BOLDUCMATH-O-MATIQUE
1^{re} à 5^e secondaire

En un seul volume.

704 pages - 46,75 \$

Les Éditions
GUÉRIN
(514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies

Edward H. Dahl et
Jean-François Gauvin
Sphæra mundi

À partir de la collection des globes du Musée Stewart, les auteurs offrent un survol solidement documenté de ces objets d'art et de leurs créateurs. Ils nous entraînent dans l'univers mystérieux des globes anciens, jadis sources de savoir et de pouvoir.

SEPTENTRION
www.septentrion.qc.caBOUTIQUE
Enfants Deslongchamps
Futures mamansVêtements pour enfants 0-18 ans
Vêtements de maternité à l'étage
1007, RUE LAURIER O.
OUTREMONT
TÉL.: 274-2442

Les bouchons se multiplieront en fin de semaine

PRESSE CANADIENNE

La fin des moyens de pression des agents de la Sûreté du Québec et le début d'une longue fin de semaine, combinés à des travaux routiers sur les grandes artères un peu partout au Québec, rendaient hier la circulation pénible dans les grandes agglomérations urbaines et en particulier dans la grande région de Montréal, ce qui laissait présager un lourd achalandage sur les routes du Québec pour la rentrée, en début de semaine.

Le ministère des Transports et la Sûreté du Québec s'attendent d'ailleurs à des embouteillages sur

les routes du Québec au cours de ce long congé de la fête du Travail.

Le capitaine Michel Martin, porte-parole du service policier, prévoit que les principaux axes routiers de la province seront congestionnés jusqu'à lundi soir.

En 1999, 12 accidents mortels et 203 accidents avec blessés graves sont survenus au cours des habituels trois jours de congé

de la première fin de semaine de septembre, d'après le policier.

«Tous les efforts sont mis en œuvre pour sécuriser au maximum les routes de la province et réduire le bilan routier de cette année, in-

dique le capitaine Martin. Nous avons déjà émis plusieurs constats d'infraction pour vitesse excessive.»

Par communiqué, la Sûreté du Québec a aussi fait savoir qu'elle mènerait de nombreuses opéra-

tions policières visant à faire respecter les limites de vitesse, à détecter les cas de conduite avec facultés affaiblies et à faire respecter la signalisation dans les zones de construction routière.

Avis de concours
International
d'Architecture

A Lyon (France) dans un environnement exceptionnel,

le futur musée
des confluences
recherche son architecte.

Novateur et unique,
ce musée dédié à la Science et aux Sociétés
est un projet d'envergure internationale
initié par le Conseil général du Rhône.
Axé sur la diffusion des savoirs,
ce musée sera un véritable centre
culturel et un espace de vie pour tous les publics.

Budget : 400 millions de francs
Date limite de réception des dossiers de candidature :
le 2 octobre 2000

Le règlement est à demander à la SERL :
Société d'Équipement du Rhône et de Lyon
Fax : 0033 4 78 62 96 93 - Email : ph.rambaud@serl.fr

Si pour vous le jeu n'est plus un jeu,
composez en tout temps, sans frais, le numéro de la ligne Jeu : aide et référence : 1 800 461-0140.

1 800 461 0140

Le jeu doit rester un jeu.



loto-québec

www.loto-quebec.com

• LES ACTUALITÉS •

PERSPECTIVES

Les munitions de Chrétien

Automne ou printemps? Les spéculations sur la date des prochaines élections fédérales se font moins intenses alors qu'il semble de plus en plus acquis que Jean Chrétien attendra la fonte des neiges pour partir en guerre.

Winnipeg — Stockwell Day sera l'ennemi numéro un des libéraux au prochain scrutin. Jean Chrétien n'a laissé aucun doute là-dessus quand il s'est adressé à son caucus mardi soir à Winnipeg où ils se réunissaient pour préparer la rentrée parlementaire. Toutes ses attaques lui ont été réservées. Le PLC, dixit Jean Chrétien, incarne les valeurs du centre traditionnellement canadiennes, des valeurs de compassion, de partage et de tolérance, tandis que Day exacerbera les tensions en donnant aux riches, en réduisant le rôle de redistribution de la richesse du gouvernement fédéral et en ravivant des débats de valeurs déchirants (droits des homosexuels, des minorités, place de la religion, avortement...).

Selon toute attente, Stockwell Day fera son entrée à la Chambre des communes à la fin du mois de septembre, après son élection partielle du 11. Mais Chrétien ne semble pas vouloir le prendre au dépourvu en déclenchant rapidement des élections. D'abord pour des questions logistiques. Le parti n'est pas prêt: le gel sur les nominations de candidats vient à peine d'être levé, et beaucoup de candidats potentiels de prestige — des gens d'affaires surtout — ont indiqué aux organisateurs nationaux qu'ils ne se présenteraient pas si les élections sont trop hâtives — c'est-à-dire cet automne. Mais surtout, les libéraux veulent d'abord voir M. Day à l'action avant de l'affronter en joute électorale. «*En politique, votre pire ennemi est la surprise*», a expliqué un ministre québécois.

Et puis, le temps donnera des munitions au PLC. D'abord, la bonne performance économique du Canada — meilleure, comme cela en est devenu la tradition, que les prévisions conservatrices du ministre des Finances Paul Martin. Huit milliards de surplus pour les trois premiers mois de 2000. A ce rythme, le surplus cette année pourrait atteindre 25 à 30 milliards. Un montant tellement considérable que le premier ministre est prêt à abandonner sa règle du 50/50: 50 % des surplus dédiés à de nouvelles dépenses, et 50 % divisés également entre les baisses d'impôts et le remboursement de la dette.

A la clôture du caucus, jeudi, Chrétien a laissé entendre que la règle du 50/50 qui était censée s'appliquer tout au long du présent mandat n'était pas coulée dans le béton. Il s'agit plutôt, a-t-il expliqué, de l'expression d'une approche équilibrée. L'argent ne sera pas compté «*au sous près*».

On le comprend, s'il l'appliquait à la lettre, M. Chrétien devrait dépenser jusqu'à 15 milliards de plus seulement cette année! C'est plus que le budget de la Défense nationale et presque 10 % du budget actuel du gouvernement... Des diminutions d'impôts accrues et un remboursement accéléré de la dette sont donc à prévoir, ce qui couperait l'herbe sous le pied des alliés. Cette approche révisée pourrait du coup calmer les libéraux inquiets qui craignent que le départ appréhendé de Paul Martin nuise à leurs chances de réélection.

Paul Martin incarne la frange plus de centre droit du parti et a toujours été, contrairement à Chrétien, un tenant de baisses d'impôts accrues. Un fléchissement de la règle du 50/50 pourrait lui donner une raison supplémentaire de rester en politique encore un peu...

Au Québec, la lutte sera évidemment différente. Les organisateurs libéraux espèrent remporter au moins 38 sièges, soit 12 de plus qu'actuellement. On fait le pari que l'effet Charest de 1997, qui avait donné 22 % d'appuis au Parti conservateur dans la province, avait grugé les appuis du PLC et non du Bloc québécois. Et qu'avec un chef conservateur plus faible, Joe Clark, ces votes reviendraient au PLC. Les sondeurs du parti avaient toutefois une mauvaise nouvelle pour eux, cette semaine à Winnipeg. Selon leur dernier sondage effectué au début du mois d'août, 45 % des Québécois appuient le Bloc contre 38 % les libéraux. L'effondrement du vote conservateur semble favoriser les souverainistes, alors que le Bloc et le PLC étaient jusqu'à présent nez à nez.

Dans la province, Jean Chrétien fera la lutte sur le front de la santé. On ignore encore si un refus de Lucien Bouchard de signer une entente fédérale-provinciale sur un réinvestissement en santé pourrait signifier que Québec n'aura pas d'argent du fédéral. Si c'est le cas, Jean Chrétien aurait alors tout le loisir de dépendre le gouvernement souverainiste comme mettant en péril le système de santé en refusant l'argent du fédéral pour une simple guignée de compétences constitutionnelles. Bel atout.

Le Québec servira aussi d'atout au PLC ailleurs au pays dans sa lutte contre l'Alliance. Ce n'est pas pour rien que Jean Chrétien s'en est pris à Stockwell Day en qualifiant de «*pacte avec le diable*» le recrutement de deux anciens bloquistes comme candidats. Il calcule que le Canada n'est pas prêt à une autre alliance qui avait porté le parti de Brian Mulroney au pouvoir et qui a ensuite mené à sa déconfiture.

Une telle position n'est pas sans risque au Québec. Car Jean Chrétien envoie le message que les «*séparatistes*» pragmatiques, ceux qui jugent que la sécession n'est pas faisable ou souhaitable présentement, n'ont pas le droit de prendre part à la gouvernance du Canada. A ce qui est leur pays, jusqu'à preuve du contraire.

A sa manière, Jean Chrétien a une bien drôle de façon de ne pas accepter le résultat référendaire de 1995...



Hélène Buzzetti

♦ ♦ ♦

Marché central

Jean-Pierre Cantin incrimine une quinzaine de personnes

Bourque et Doré demandent à voir les preuves

Les accusations du «*témoin repent*» Jean-Pierre Cantin dans l'affaire de la fraude au Marché central n'ont pas fini de faire du bruit à Montréal. Indirectement incriminés, Pierre Bourque et Jean Doré ont toutefois mis au défi l'ancien avocat de prouver ses dires.

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

A lors que de nouvelles personnes étaient impliquées hier par le témoignage de l'un des coaccusés dans l'affaire de fraude au Marché central à Montréal, les politiciens déjà mis en cause ont protesté avec véhémence de leur innocence.

Dans le second volet du reportage qui a lancé toute l'affaire jeudi dernier, Radio-Canada a révélé hier que le témoignage assermenté de l'ancien avocat du Marché central, Jean-Pierre Cantin, concernerait désormais au moins une quinzaine de personnes qui seront toutes vraisemblablement priées de s'expliquer devant la cour. Parmi elles se trouveraient Jean-Marc Baronet, propriétaire des Grues Armand Guay, les dirigeants du Groupe Saint-Luc Habitation, un ex-cadre de la Banque italienne ainsi que l'avocat de la

ville de Saint-Jérôme. Les révélations de Jean-Pierre Cantin auraient également permis au syndicat de faillite d'obtenir la permission de la Cour supérieure de saisir hier deux résidences qu'un coaccusé, Jean-Alain Bisailon, aurait achetées avec une partie des sommes détournées.

Rappelons que l'on apprenait jeudi dernier que Jean-Pierre Cantin accusait notamment le parti Vision Montréal du maire Pierre Bourque d'avoir accepté un pot-de-vin de 100 000 \$ pour effectuer un changement de zonage. Il affirmait également que l'ancien vice-président du conseil exécutif du temps de Jean Doré, John Gardiner, avait auparavant lui aussi accepté des pots-de-vin. Tout comme le vice-président de Club Price/Costco, Roger Plamondon, à qui Jean-Pierre Cantin affirme avoir versé 400 000 \$ pour qu'il accepte notamment de modifier son bail au Marché central.

Bourque et Doré nient tout en bloc

Le maire de Montréal a nié hier une nouvelle fois les accusations qui impliquent directement l'ancien directeur général de son parti, Jean-Guy Gagnon, décédé depuis. «*Qu'il prouve ses accusations*», a répliqué le maire Bourque à Jean-Pierre Cantin. «*Je ne vois pas comment [Jean-Pierre Gagnon] aurait pu faciliter [illégalement] la tâche [des promoteurs]. Tous les rapports sont faits par*

des fonctionnaires avant de venir en comité exécutif.»

Ne cachant pas que son parti ainsi que lui-même avaient toujours été d'ardents défenseurs du projet commercial, il a ajouté: «*C'est clair que j'étais prêt à tout faire pour qu'il [le projet du Marché central] marche, mais pas prêt à me laisser corrompre ni à laisser corrompre personne autour de moi.*»

Réagissant à la demande du conseiller municipal et chef de la Coalition démocratique de Montréal, Marvin Rotrand, que le gouvernement ouvre immédiatement une enquête sur cette affaire, le maire ne s'est pas dit opposé à l'idée. «*Moi je n'ai rien à me reprocher. Qu'ils fassent enquête, je n'ai aucun problème là-dessus. [...] S'il y a bien un parti qui a été scruté à la loupe à cette époque-là, c'est bien mon parti.*»

Volant hier à la défense de son ancien conseiller municipal, John Gardiner, qui a d'ailleurs déjà nié les accusations formulées contre lui, Jean Doré a défié à son tour Jean-Pierre Cantin de produire les preuves de ses allégations.

Accusé avec deux autres personnes d'avoir participé à la fraude qui a coûté entre 80 et 100 millions à deux congrégations religieuses, Jean-Pierre Cantin doit comparaître en cour le 8 septembre. Ayant accepté de jouer le rôle du «*témoin repent*», il risque fort de compliquer la défense de ses coaccusés, Denis Schmouth et Jean-Alain Bisailon.

Le maire et sa suite



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

COMME à chacune de ses visites de quartier depuis quelques semaines, le maire de Montréal Pierre Bourque a été accueilli hier par un groupe bruyant d'employés municipaux réclamant une place à la table de négociation sur la restructuration municipale. Présente lors de cette visite, la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, Louise Harel, n'a pu s'empêcher de rappeler que toutes les garanties possibles concernant la protection de leurs conditions de travail avaient pourtant été données et qu'il n'était pas question qu'on en profite pour les améliorer encore.

Financement du sport amateur: Coderre pose ses conditions

PRESSE CANADIENNE

Les fédérations de sport amateur devront mettre en place un mécanisme interne de règlement de conflits si elles veulent continuer à recevoir du financement du gouvernement fédéral. C'est ce qu'a annoncé hier le secrétaire d'État au Sport amateur, Denis Coderre, au cours d'une conférence de presse.

«*À partir d'avril 2001, les fédérations qui reçoivent un sou ou plus du gouvernement du Canada devront avoir ce système, a-t-il déclaré. Cela fera partie de la loi.*»

Les membres des organisations sportives, les athlètes et les entraîneurs auront aussi accès à un mécanisme externe de médiation et d'arbitrage. M. Coderre a également annoncé la nomination de Jean-Guy Ouellet à titre de conseiller principal en sport au sein de son équipe. M. Ouellet, actuellement président du conseil d'administration de Sports-Québec, a également été coprésident du groupe de travail sur le règlement extrajudiciaire des différends dans le sport.

M. Coderre avait mis sur pied ce groupe de travail en janvier dernier, notamment à la suite du conflit qui avait opposé la fédération canadienne de nage synchronisée

à Valérie Hould-Marchand. La fédération avait alors obligé la nageuse québécoise à remplacer un numéro plutôt avant-gardiste par un numéro plus conventionnel.

D'autres conflits ont également éclaté dans le milieu de la boxe amateur. «*Je pensais qu'il était temps de réagir et d'agir*», a déclaré M. Coderre.

Le groupe de travail a remis son rapport en mai dernier. M. Coderre a annoncé sa mise en œuvre hier.

Le secrétaire d'État a noté que certaines fédérations, comme Natation Canada, étaient déjà dotées d'un mécanisme interne de règlement des conflits, et que cela fonctionnait bien. En cas d'échec du mécanisme interne, les parties devront automatiquement recourir aux services d'un comité de médiation, composé d'une personne nommée par les fédérations, d'une personne nommée par les athlètes et d'une autre nommée par le gouvernement.

En cas de nouvel échec, les parties devront alors recourir à un comité d'arbitrage.

«*Nous voulons régler le problème hors cours*, a déclaré M. Coderre. *Nous allons économiser des coûts judiciaires.*»

RÉSISTANCE

SUITE DE LA PAGE 1

Enfin, de quoi s'agit-il? vous demanderez-vous. D'un scénario qui participait à un exercice d'écriture automatique, avec plongée directe dans l'inconscient, sans ligne narrative classique, dans le plus pur style surréaliste. Le réalisateur argentin y rend d'ailleurs hommage à André Breton. Il voulait suivre un peu les traces du *Chien andalou* de Buñuel, se coller également à l'esprit du grand écrivain Borges, illustre compatriote et prédécesseur dans la voie de la métaphysique fiction. «*Toute une tradition littéraire fantastique nourrit l'Amérique du Sud. Pour nous, l'imagination constitue la clé de la liberté, en temps de crise tout particulièrement*, précise Subiela. *Nos finances vont tellement mal en Amérique latine. Reste à s'évader par le haut.*»

En s'inspirant aussi des peintures de Cristobal Torral, le film s'est voulu une correspondance des arts et un voyage intérieur dans le délire des songes. Car songe il y a, puisque le couple au cœur de cette aventure se croit prisonnier des rêves d'un autre. Mais comment s'évader d'une prison onirique? Je vous le demande.

Dans un hôtel des années 30 où une faune inquiétante séjourne, le périple initiatique deviendra cauchemar. Subiela déteste expliquer ses films, et même si celui-ci peut requérir davantage de clés, il invite le spectateur à s'abandonner à ses émotions pour l'accompagner dans son labyrinthe.

«*Hélas! la plupart des gens ont perdu le sens du rêve. Or, sans la folie, on devient bête. Je leur propose cette ultime évasion, comme je l'ai d'ailleurs proposée à travers toutes mes œuvres.*»

Habitué à faire des films avec deux millions, Subiela a vu dans *Les Aventures de Dieu* l'occasion d'affirmer sa liberté. «*Où je viens à bout de ce film, ou je pars tourner en Espagne*», s'est-il dit. L'Argentine l'a gardé en son sein. «*Ma famille, ma vie participent à ce pays. Voyez-vous, mes parents sont originaires de Galice en Espagne. Fallait-il vraiment faire le chemin inverse? J'ai dit non. Je suis un résistant*», clame-t-il.

Résistant et tenace cinéaste, puisque son prochain film, une suite au *Côté obscur du cœur*, sera aussi argentin que les précédents, malgré l'appel des sirènes qui l'invitent à l'exil. A ses yeux, le cinéma d'Amérique latine sera peut-être en partie sauvé grâce aux nouvelles techniques digitales, moins onéreuses, plus souples que la pellicule. «*Si les considérations économiques sont un obstacle, contournons-les, dit-il, sabrons dans le budget et perpétuons la résistance.*»

EN BREF

Québec et Montréal déboursent plus de quatre millions pour égayer le marché Maisonneuve

(Le Devoir) — Le gouvernement du Québec et la ville de Montréal ont annoncé hier l'investissement de 4,06 millions pour la revitalisation du secteur entourant le marché Maisonneuve dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve. Le projet, qui s'inscrit dans un plan commun d'intervention visant à améliorer l'environnement physique et le climat social de quartiers qui en ont un grand besoin, permettra notamment au quartier d'avoir enfin une piscine publique extérieure. Un jardin communautaire, de nouvelles aires de jeu pour les enfants, des terrains de basket-ball ainsi qu'une aire de repos plantée d'arbres seront également aménagés.



Léa Roback, Une femme d'action

Léa Roback n'est plus, mais son profond désir de justice sociale et de paix restera toujours parmi nous.

Sa volonté d'agir et sa détermination sont un modèle à suivre pour les femmes et les hommes de plusieurs générations. Sa contribution sera inscrite à jamais dans la mémoire de la collectivité québécoise.

Merci Léa!

Québec

• LES ACTUALITÉS •

Conflit du homard

Les autochtones exigent la démission de Dhaliwal

PRESSE CANADIENNE

Burnt Church, N.-B. — Les chefs de bande de la réserve de Burnt Church ont déclaré hier qu'ils étaient toujours prêts à discuter des droits de pêche avec Ottawa, mais qu'ils réclamaient la démission du ministre des Pêches, Herb Dhaliwal.

Le ministre Dhaliwal refuse de rencontrer les autochtones tant qu'ils n'auront pas retiré leurs casiers à homards de la baie de Miramichi, et il a adopté la ligne dure pour faire respecter la réglementation en vigueur.

«Le ministre montre ses véritables couleurs», a déclaré le chef de bande, Wilbur Dedam. Il prétend que nous exerçons encore notre droit de pêche ancestral pour éviter de nous rencontrer. Il abdique complètement sa responsabilité ministérielle.»

Les Micmacs ont indiqué hier qu'ils voulaient que le ministre Dhaliwal annule toute autre intervention des agents de Pêches et Océans dans la baie de Miramichi.

Les agents fédéraux et les autochtones se sont affrontés à plu-

sieurs reprises au cours des dernières semaines, lorsque les représentants du gouvernement ont saisi des casiers à homards que les Micmacs avaient, selon eux, installés dans l'illégalité.

Deux bateaux autochtones ont été coulés au cours de ces incidents. Deux agents ont été blessés après avoir reçu des pierres à la figure, et environ 2000 casiers ont été saisis. Plusieurs autochtones ont été arrêtés.

Malgré leur volonté déclarée de négocier, les deux parties sont restées sur leurs positions. Les autochtones refusent que les discussions soient soumises à certaines conditions, et le ministre Dhaliwal exige que les casiers soient retirés avant d'entreprendre des négociations.

Les Micmacs ont reçu des témoignages d'appui de diverses régions du Canada.

A Deseronto, en Ontario, des membres du territoire mohawk Tyendinaga, situé à 20 kilomètres à l'est de Belleville, ont bloqué mercredi soir l'accès à une voie d'un pont afin de manifester leur appui aux Micmacs. Le barrage a été levé hier.

La mère de la Canadienne exécutée au Vietnam retrouve la liberté

PRESSE CANADIENNE

Hanoi — Le ministre des Affaires étrangères du Canada, Lloyd Axworthy, a appris avec satisfaction que le Vietnam avait libéré la mère de la Canadienne exécutée plus tôt cette année pour trafic d'héroïne.

Tran Thi Cam, de Brampton, en Ontario, a été libérée hier dans le cadre d'une amnistie collective accordée à 10 693 condamnés, dont 61 étrangers, à l'occasion de la fête nationale du Vietnam, le 2 septembre.

Mme Tran a été incarcérée pendant plus de quatre ans après avoir été arrêtée à l'aéroport d'Hanoi en avril 1996, et accusée d'avoir tenté de faire passer en contrebande 5,45 kilos d'héroïne à bord d'un vol pour Hong Kong.

Sa fille de 43 ans, Nguyen Thi Hiep, de Toronto, a été condamnée en même temps qu'elle et fusillée par peloton d'exécution en avril. Mme Tran n'a été épargnée qu'en raison de son âge.

L'exécution de Mme Nguyen a suscité de vives protestations de la part du Canada, et les relations avec le Vietnam se sont refroidies par la suite.

«Grâce à la libération de Mme Tran et au respect, par le Vietnam, de conditions établies il y a quelques mois par le Canada, il est maintenant possible de discuter du rétablissement de la coopération entre le Canada et le Vietnam dans divers secteurs», a déclaré hier le ministre Axworthy.

Par ailleurs, dans une déclaration faite à Montréal, Warren Allmand, président du Centre international des droits de la personne et du développement dé-

mocratique, a demandé au gouvernement de suspendre ses relations avec le Vietnam. «Si deux citoyennes canadiennes sont traitées avec autant de cruauté, à quel genre de traitement le Vietnamien moyen peut-il s'attendre? a-t-il demandé. Le Canada ne devrait pas fournir d'assistance à un pays qui foule aux pieds de façon aussi systématique les droits de ses citoyens», a déclaré M. Allmand, qui fut ministre dans le cabinet libéral au cours des années 1970.

Le mari de Mme Tran, son fils, ses filles et sa petite-fille ont accueilli avec émotion la frêle dame de 74 ans à sa sortie de prison.

Plus tôt cette semaine, le quotidien *Toronto Star* avait rapporté que la veille de l'exécution de Mme Nguyen, son mari, Tran Trung Hieu, avait tenté désespérément à deux reprises de prévenir l'ambassade canadienne à Hanoi. Ottawa n'aurait pris, semble-t-il, aucune mesure immédiate.

Le mari de Mme Nguyen avait gardé secrets jusqu'à maintenant ses appels à l'ambassade, de crainte que cela ne nuise aux chances de libération de sa belle-mère. «Je vis aujourd'hui toutes sortes d'émotions, a-t-il déclaré hier. Nous sommes très heureux que ma belle-mère ait été relâchée, mais je regrette que nous n'ayons pu sauver ma femme. Nous cherchons une façon de lui annoncer que Hiep est décédée.»

Trois autres Canadiens faisaient partie des étrangers bénéficiant de l'amnistie. Ce sont Chu Thi Loan, de la Colombie-Britannique, une femme d'une trentaine d'années; Nguyen Hung Juan, dont l'âge n'est pas connu, et Luong Van Vine, un homme au début de la soixantaine.

Pneus: Washington sert un avertissement

ASSOCIATED PRESS

Washington — Le gouvernement américain a lancé hier un avertissement aux consommateurs aux États-Unis: 1,4 million de pneus Bridgestone/Firestone sont susceptibles d'être défectueux, en plus de ceux faisant déjà l'objet d'une enquête pour des problèmes similaires.

Le fabricant américain de pneus Bridgestone/Firestone avait annoncé début août le retrait du marché de quelque 6,5 millions de pneus de camionnettes impliquées dans des accidents de la route qui pourraient avoir fait 88 morts et 250 blessés aux États-Unis.

Selon un porte-parole de l'administration nationale de la sécurité routière (NHTSA), la décision de lancer cet «avertissement aux consommateurs» a été prise après le refus de Bridgestone/Firestone de retirer du marché de nouveaux pneus. La NHTSA, a expliqué Rae Tyson, ne peut pas ordonner le retrait des pneus incriminés — types Wilderness AT, ATX et ATX II, en plus de ceux déjà retirés du marché — avant la fin de l'enquête.

Bernard
DEROMIEa des idées
plein la tête.

Tous les dimanches à 13 h

Réalisation-coordination : Jean Gagnon

-Les femmes et la guerre

Du 3 septembre au 5 novembre

-Qu'est-ce que la culture?

Du 12 novembre au 17 décembre

www.radio-canada.ca/idees

100,7
montréal

chaîne culturelle

Radio-Canada



CULTURE

EN COMPÉTITION

HORS COMPÉTITION

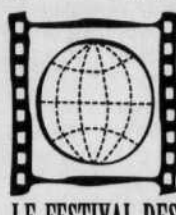
Sade, Dieu et les autres

ODILE TREMBLAY LE DEVOIR

Manque de pot! Daniel Auteuil, qui devait être une des stars-vedettes de ce FFM en mal de gros noms, a finalement annulé son rendez-vous avec Montréal. Vous me direz qu'Auteuil ne tient jamais ses promesses, et que chaque fois qu'il s'annonce ici, c'est pour mieux nous faire faux bond. Et vous aurez raison.

1794, sous la Terreur, on le retrouve dans la maison de santé de Picbus avec d'autres haricots qui tentent de sauver leur vie. Daniel Auteuil habite son personnage, mais on ne lui offre pas l'occasion d'aller au bout de lui-même. Une seule scène: l'initiation sexuelle d'une jeune fille, dégage, une vraie force. Le reste apparaît si inoffensif...

solitudes allemande et kurde s'articule en fable tendre et désespérée, qui n'égare jamais sa charge et va droit au cœur. Le cinéaste argentin Éliese Cubital, dont les familiers du FFM connaissent bien l'univers onirique envolé, nous livrait en compétition son œuvre la plus foisonnante et la plus surréaliste. Les Aventures de Dieu est un thriller métaphysique à la Borges, par lequel un couple tente de s'évader du rêve d'un autre. Labyrinthe d'images et de sensations, le film parfois trop confus, surnourri comme un songe, fascine et oppresse avec une plongée en abîme où l'angoisse et la fantaisie sont les seuls repères et où des images saisissantes l'entraînent, comme Alice, de l'autre côté du miroir.



LE FESTIVAL DES FILMS DU MONDE

MARTIN BILODEAU MONDAY De Sabu (Japon). Aujourd'hui, 21h30, Eaton 2.

Une comédie noire, inspirée mais brouillonne, drôle mais dérapante, qui se présente comme une intrigue à étages, culminant par une plaidoirie délibérément pousive contre les armes à feu. Conscient de la naïveté de son propos et de son personnage, Sabu grossit le trait et se laisse prendre à un jeu qui, dans la salle, est efficace par à-coups.

DAKHARAN-E KHORSHID/DAUGHTERS OF THE SUN De Mariam Shahriar. Demain, 21h30, Eaton 1.

Une jeune femme est déguil-

sée en garçon par ses parents pour qu'elle gagne plus d'argent en tissant des tapis. Film d'une colère ravalee sur l'exploitation des femmes, Daughters of the Sun est d'une lenteur désespérante. On comprend que la cinéaste a voulu montrer que, de toutes les prisons, celle du temps est la pire. Faut-il que le spectateur y séjourne pour partager cette vision?

HER I NÆRHEDEN/ A PLACE NEARBY De Kaspar Rostrum (Danemark). Aujourd'hui, 19h, Eaton 2; demain, 12h30, Eaton 2; lundi, 20h30, Impérial.

Une quinquagénaire élève seule son fils souffrant d'autisme. Avec une économie d'effets et d'émotions, le cinéaste illustre une dynamique familiale dysfonctionnelle, marquée par l'insécurité de la mère et l'innocence du garçon, où la difficulté de communiquer devient le ciment d'une solidarité.

À PROPOS DE BUÑUEL De José Luis Lopez-Linares et Javier Ríoyo (Espagne-Mexique). Aujourd'hui, 19h, Eaton 6; lundi, 20h30, Parisien 5.

Buñuel vu sous l'angle intime, à travers un film mettant à contribution des amis et collaborateurs de longue date qui reconstituent peu à peu la mosaïque d'une carrière internationale. A propos de Buñuel témoigne admirablement du parcours intérieur et physique d'un homme qui avait ses contradictions et brouillait les pistes.

STAKLENI TOPCHETA/ GLASS MARBLES D'Ivan Tcherkelov (Bulgarie). Demain, 13h30, Parisien 3.

Deux hommes plantés dans un appartement vide, comme Vladimir et Estragon, attendent la livraison d'un cargaison de fromage que l'un des deux s'apprête à liquider au noir. Un film intelligent, au cynisme atténué par un ton bon enfant.

Téléphone: 985-3344 Télécopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet: www.offres.ledevoir.com

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES HEURES DE TOMBÉE Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard. Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi. Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi. Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

District de MONTRÉAL, NO: 500-22-041325-005. GARGAIR LEE C. MICHEL ASH. Le 8 septembre 2000 à 14:00 heures, au 884 rue Bernard à St-Louis-Laurentides, seront vendus par huissier, les biens saisis en cette cause, soit: 1 camionnette Chevrolet 1975, 1 table de billard Brunswick et acc., 1 laveuse et 1 sècheuse, 1 téléviseur couleur et meuble, tables de salon, etc. Le 8 septembre 2000 à 14:30 heures au 285, 15e Avenue à Ville des Laurentides, les biens suivants: 1 saboteuse Craftsman, 1 tondeuse Briggs et Stratton, 1 Jack, 1 coffret de holders 5 tiroirs et acc., ensemble d'environ 15 tournevis, sets de clés diverses, jeu de poinçons et ciseaux, mèches, outils divers, etc. Conditions: argent comptant ou chèque visé. Dany Grand Maison, H.J. BELANGER & ASS. (450)759-5556.

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO DE COUR: 713 874 545. COUR MUNICIPAL. CLAUDE THEORET, EN QUALITÉ DE PERCEPTEUR, partie(s) demanderesse(s), vs., ARBOUR, MARC, partie(s) défendresse(s). Le 13 septembre 2000 à 10h00 heures de l'avant, au domicile du défendeur au numéro 116, rue Marie-Thérèse-Hunault en la ville de Lachenaie, district judiciaire de Terrebonne, seront vendus par huissier de justice les biens et effets de la partie défendresse saisis en cette cause, consistant en: 1 télévision de marque Sony et acc., 1 vidéo de marque Toshiba et acc., 2 causeuses de couleur bruns. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. Montréal, le 31 août 2000, CLAUDE PAVANT, huissier de justice, GRENIER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, tél.: (514)397-9277.

District de JOLIETTE, NO: 705-01-017312-986 ET 705-01-014476-982. PERCEPTEUR DES AMENDES, C., STEVEN CHABOT. Le 19 septembre 2000 à 15:00 heures, au 520, Des Ours à St-Calixte, seront vendus par huissier, les biens saisis en cette cause, soit: 1 automobile Oldsmobile Fireza 1984, 1 camionnette GMC 1970, 1 camionnette Ford F350, 1982. Conditions: argent comptant ou chèque visé. Dany Grand Maison, H.J. BELANGER & ASS. (450)759-5556.

District de JOLIETTE, NO: 705-02-006763-007. COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES, C., LORRAINE VAILLANCOURT. Le 19 septembre 2000 à 16:00 heures, au 100, Des Pins à St-Calixte, seront vendus par huissier de justice les biens et effets de la partie défendresse saisis en cette cause, soit: 1 chien de type Golden Retriever, 2 causeuses, 1 téléviseur 27", 1 piscine hors terre "Gonflable" et accessoires, 1 poêle B.B.Q. au gaz, 1 four micro ondes. Conditions: argent comptant ou chèque visé. Dany Grand Maison, H.J. BELANGER & ASS. (450)759-5556.

District de JOLIETTE, NO: 705-22-02370-995. CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE KILDARE, C., ROBERT POVER. Le 15 septembre 2000 à 10:00 heures, au 2381, Jean Langlois à Montréal, seront vendus par huissier, les biens saisis en cette cause, soit: 1 ordinateur et accessoires, 1 disque d'ordinateur avec accessoires, 1 téléviseur 20", 1 vidéo, 1 disque d'ordinateur avec inscription "Offenbach en fusion" avec cadre et accessoires, 1 disque platine, 1 ordinateur et accessoires, etc. Conditions: argent comptant ou chèque visé. Jean-François Tremblay, H.J. BELANGER & ASS. (450)759-5556.

District de LONGUEUIL, NO: 505-01-009659-968. PERCEPTEUR DES AMENDES, C., MARIO COULOMBE. Le 14 septembre 2000 à 10:00 heures, au 1569, Papin à St-Gérard-Majella, seront vendus par huissier, les biens saisis en cette cause, soit: 1 automobile Dodge Neon 1995, 1 poêle B.B.Q., 1 téléviseur 27", 1 égalisateur, 1 lecteur de disques compacts, 1 vidéo, 2 hauts-parleurs, 1 syntonisateur, 1 lecteur cassettes, 1 amplificateur, 1 tondeuse Lawn Boy. Conditions: argent comptant ou chèque visé. Jean-François Tremblay, H.J. BELANGER & ASS. (450)759-5556.

loto-québec APPEL DE SOUMISSIONS NO° 00-518 IMPRESSION DE FORMULAIRES D'ABONNEMENT LOTOMATIQUE Clôture: le 20 septembre 2000, 11 h, heure locale Loto-Québec désire recevoir des offres relativement à l'impression de formulaires d'abonnement Lotomatique. Les fournisseurs peuvent obtenir l'information sur l'appel de soumissions en visitant le site Internet de l'entreprise: www.loto-quebec.com

Raymond Chabot inc. AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE ARTICLE 102(4) Dans l'affaire de la faillite de: ROSE SAINT-HYACINTE INC., ayant sa place d'affaires au 494, rue Saint-Simon, St-Hyacinthe (Québec) J2S 5C2. AVIS est par les présentes donné que ROSE SAINT-HYACINTE INC. ayant déposé un avis d'intention le 31 juillet 2000 (date d'ouverture de la faillite), a déposé une cession le 28 août 2000 et que la date de faillite est réputée, en conformité de l'Article 64 de la Loi sur la Faillite et l'Insolvabilité être le 28 août 2000 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 18 septembre 2000 à 10 h 00 au bureau du syndic, 1050, boul. Casavant Ouest, bureau 2001, dans la ville de Saint-Hyacinthe, dans la province de Québec.

Raymond Chabot inc. LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ Dans l'affaire de la faillite de: MULTIPÉRIÈRES ALAIN INC. Avis est par les présentes donné que la faillite de MULTIPÉRIÈRES ALAIN INC., faisant affaires au 370, rue Morin, Saint-Pie (Québec) J0H 1W0, est survenue le 25 août 2000, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12 septembre 2000 à 14 h, au bureau du syndic, 370, chemin de Chambly, bureau 300, Longueuil (Québec). LONGUEUIL, le 29 août 2000. RAYMOND CHABOT INC. à qualités de syndic de l'actif de Multipériers Alain Inc. Claude Trudeau, CA, CIP Édifice Richelieu 370, chemin de Chambly Bureau 300 Longueuil (QC) J4H 3Z6 Tél.: (450) 679-5510 Téléc.: (450) 679-5511

District de MONTRÉAL, NO: 500-22-041325-005. GARGAIR LEE C. MICHEL ASH. Le 8 septembre 2000 à 14:00 heures, au 884 rue Bernard à St-Louis-Laurentides, seront vendus par huissier, les biens saisis en cette cause, soit: 1 camionnette Chevrolet 1975, 1 table de billard Brunswick et acc., 1 laveuse et 1 sècheuse, 1 téléviseur couleur et meuble, tables de salon, etc. Le 8 septembre 2000 à 14:30 heures au 285, 15e Avenue à Ville des Laurentides, les biens suivants: 1 saboteuse Craftsman, 1 tondeuse Briggs et Stratton, 1 Jack, 1 coffret de holders 5 tiroirs et acc., ensemble d'environ 15 tournevis, sets de clés diverses, jeu de poinçons et ciseaux, mèches, outils divers, etc. Conditions: argent comptant ou chèque visé. Dany Grand Maison, H.J. BELANGER & ASS. (450)759-5556.

District de JOLIETTE, NO: 705-01-017312-986 ET 705-01-014476-982. PERCEPTEUR DES AMENDES, C., STEVEN CHABOT. Le 19 septembre 2000 à 15:00 heures, au 520, Des Ours à St-Calixte, seront vendus par huissier, les biens saisis en cette cause, soit: 1 automobile Oldsmobile Fireza 1984, 1 camionnette GMC 1970, 1 camionnette Ford F350, 1982. Conditions: argent comptant ou chèque visé. Dany Grand Maison, H.J. BELANGER & ASS. (450)759-5556.

District de JOLIETTE, NO: 705-02-006763-007. COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES, C., LORRAINE VAILLANCOURT. Le 19 septembre 2000 à 16:00 heures, au 100, Des Pins à St-Calixte, seront vendus par huissier de justice les biens et effets de la partie défendresse saisis en cette cause, soit: 1 chien de type Golden Retriever, 2 causeuses, 1 téléviseur 27", 1 piscine hors terre "Gonflable" et accessoires, 1 poêle B.B.Q. au gaz, 1 four micro ondes. Conditions: argent comptant ou chèque visé. Dany Grand Maison, H.J. BELANGER & ASS. (450)759-5556.

District de JOLIETTE, NO: 705-22-02370-995. CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE KILDARE, C., ROBERT POVER. Le 15 septembre 2000 à 10:00 heures, au 2381, Jean Langlois à Montréal, seront vendus par huissier, les biens saisis en cette cause, soit: 1 ordinateur et accessoires, 1 disque d'ordinateur avec accessoires, 1 téléviseur 20", 1 vidéo, 1 disque d'ordinateur avec inscription "Offenbach en fusion" avec cadre et accessoires, 1 disque platine, 1 ordinateur et accessoires, etc. Conditions: argent comptant ou chèque visé. Jean-François Tremblay, H.J. BELANGER & ASS. (450)759-5556.

District de LONGUEUIL, NO: 505-01-009659-968. PERCEPTEUR DES AMENDES, C., MARIO COULOMBE. Le 14 septembre 2000 à 10:00 heures, au 1569, Papin à St-Gérard-Majella, seront vendus par huissier, les biens saisis en cette cause, soit: 1 automobile Dodge Neon 1995, 1 poêle B.B.Q., 1 téléviseur 27", 1 égalisateur, 1 lecteur de disques compacts, 1 vidéo, 2 hauts-parleurs, 1 syntonisateur, 1 lecteur cassettes, 1 amplificateur, 1 tondeuse Lawn Boy. Conditions: argent comptant ou chèque visé. Jean-François Tremblay, H.J. BELANGER & ASS. (450)759-5556.

H&M DIAMOND ASS. INC. 345 AVENUE VICTORIA, SUITE 400, WESTMOUNT (QUÉBEC) H3Z 2N2 TÉL.: (514) 483-2303 TÉLÉC.: (514) 483-2373 AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DANS L'AFFAIRE DES FAILLITES DE: MEUBLES D'ÉLÉGANCE INC., un corps politique, dûment incorporé selon la loi, antérieurement faisant affaires dans la ville de St-Laurent, district de Montréal, Province de Québec, au 5700, Jean Talon Est. Compagnie débitrice AVIS est par les présentes donné que MEUBLES D'ÉLÉGANCE INC. a déposé une cession le 25 jour d'août 2000 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 14 jour de septembre 2000 à 10 h de l'avant-midi, au bureau du Syndic, 345, ave. Victoria, bureau 400, Westmount, Montréal (QC). Daté à Westmount (QC), ce 31 jour d'août 2000. H & M Diamond & Associés Inc. Syndics

CAFÉ BISTRO DAGE-NAIS LTÉE., un corps politique, dûment incorporé selon la loi, antérieurement faisant affaires dans la ville et district de Laval, province de Québec, au 3675A, boul. Dagenais O. Compagnie débitrice AVIS est par les présentes donné que CAFÉ BISTRO DAGE-NAIS LTÉE. a déposé une cession le 24 jour d'août 2000 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 7 jour de septembre 2000 à 11 h de l'avant-midi, au bureau du Syndic, 345, av. Victoria, bureau 400, Westmount, Montréal (QC).

RAYMOND CHABOT INC. Syndic de l'actif de Multipériers Alain Inc. Louis Langevin, CA, CIP Responsable de l'actif 1050, boul. Casavant Ouest Bureau 2001 St-Hyacinthe (Québec) J2S 5B9 Tél.: (450) 774-4300 (Mtl): (450) 467-6092

LAVAL AVIS DE VENTE FORCÉE EN JUSTICE EN VERTU DE L'ARTICLE 670 DU CODE DE PROCÉDURE CIVILE CANADA - PROVINCE DE QUÉBEC COUR DU QUÉBEC - DISTRICT DE LAVAL Nos: 500-22-04421-003 540-18-000132-008 BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, légalement constituée et ayant une place d'affaires au 1155 boul. René-Lévesque ouest, Montréal, province de Québec demanderesse vs. SAVERIO MUCCIACCIARO et SYLVANA LEMME, 575, 11e avenue, Laval, province de Québec, H7N 4C7 défendeurs «Un emplacement situé en la Ville de Laval, connu et désigné comme étant le lot numéro HUIT CENT SOIXANTE-ET-UN de la subdivision officielle du lot originarie numéro DEUX CENT SOIXANTE-ET-ONZE (271-861) au cadastre de la Paroisse de Saint-Martin du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Laval. Avec une bâtisse ci-dessus érigée portant le numéro civique 575- 11e avenue, Laval, province de Québec, H7N 4C7» L'immeuble servant de résidence familiale, la mise à prix est fixée à 78 250 \$, soit 50% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multiplié par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1). Au moment de la vente, l'adjudicataire devra verser au shérif un montant minimum de 39 125 \$ en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Laval, ce montant représentant 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multiplié par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1). Pour être vendu au bureau du shérif, Palais de Justice de Laval, 2800, boulevard Saint-Martin ouest, local s.s. 1.03C, Laval (Québec) H7T 2S9, le dix-neuvième (19e) jour d'octobre 2000, à dix (10) heures.

District de MONTRÉAL, NO: 500-22-041325-005. GARGAIR LEE C. MICHEL ASH. Le 8 septembre 2000 à 14:00 heures, au 884 rue Bernard à St-Louis-Laurentides, seront vendus par huissier, les biens saisis en cette cause, soit: 1 camionnette Chevrolet 1975, 1 table de billard Brunswick et acc., 1 laveuse et 1 sècheuse, 1 téléviseur couleur et meuble, tables de salon, etc. Le 8 septembre 2000 à 14:30 heures au 285, 15e Avenue à Ville des Laurentides, les biens suivants: 1 saboteuse Craftsman, 1 tondeuse Briggs et Stratton, 1 Jack, 1 coffret de holders 5 tiroirs et acc., ensemble d'environ 15 tournevis, sets de clés diverses, jeu de poinçons et ciseaux, mèches, outils divers, etc. Conditions: argent comptant ou chèque visé. Dany Grand Maison, H.J. BELANGER & ASS. (450)759-5556.

District de JOLIETTE, NO: 705-01-017312-986 ET 705-01-014476-982. PERCEPTEUR DES AMENDES, C., STEVEN CHABOT. Le 19 septembre 2000 à 15:00 heures, au 520, Des Ours à St-Calixte, seront vendus par huissier, les biens saisis en cette cause, soit: 1 automobile Oldsmobile Fireza 1984, 1 camionnette GMC 1970, 1 camionnette Ford F350, 1982. Conditions: argent comptant ou chèque visé. Dany Grand Maison, H.J. BELANGER & ASS. (450)759-5556.

District de JOLIETTE, NO: 705-02-006763-007. COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES, C., LORRAINE VAILLANCOURT. Le 19 septembre 2000 à 16:00 heures, au 100, Des Pins à St-Calixte, seront vendus par huissier de justice les biens et effets de la partie défendresse saisis en cette cause, soit: 1 chien de type Golden Retriever, 2 causeuses, 1 téléviseur 27", 1 piscine hors terre "Gonflable" et accessoires, 1 poêle B.B.Q. au gaz, 1 four micro ondes. Conditions: argent comptant ou chèque visé. Dany Grand Maison, H.J. BELANGER & ASS. (450)759-5556.

District de LONGUEUIL, NO: 505-01-009659-968. PERCEPTEUR DES AMENDES, C., MARIO COULOMBE. Le 14 septembre 2000 à 10:00 heures, au 1569, Papin à St-Gérard-Majella, seront vendus par huissier, les biens saisis en cette cause, soit: 1 automobile Dodge Neon 1995, 1 poêle B.B.Q., 1 téléviseur 27", 1 égalisateur, 1 lecteur de disques compacts, 1 vidéo, 2 hauts-parleurs, 1 syntonisateur, 1 lecteur cassettes, 1 amplificateur, 1 tondeuse Lawn Boy. Conditions: argent comptant ou chèque visé. Jean-François Tremblay, H.J. BELANGER & ASS. (450)759-5556.

Avis public Ville de Montréal Service du greffe Ordonnances Avis est donné que le comité exécutif, à son assemblée du 30 août 2000, a édicté les ordonnances suivantes: 776 et 799 Ordonnances relatives à l'événement «Fête de Notre-Dames-Miracles» 778 et 800 Ordonnances relatives à l'événement «Student Hillel festival du mont Royal» 780 et 801 Ordonnances relatives à l'événement «Festival multiculturel Asklipios» 781 et 802 Ordonnances relatives à l'événement «Tournoi de soccer Panellinos» 782 et 803 Ordonnances relatives à l'événement «Fête nationale du Chili» 784 et 804 Ordonnances relatives à l'événement «Epluchette de bié d'inde» 785 et 805 Ordonnances relatives à l'événement «Festival du Merengue de Montréal» Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, a. 20) Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 8) 775 Ordonnance relative à l'événement «Fête de Notre-Dames-Miracles» 777 Ordonnance relative à l'événement «Epluchette de bié d'inde» 779 Ordonnance relative à l'événement «125e anniversaire» 783 Ordonnance relative à l'événement «Messes en plein air» Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, a. 20) Montréal, le 2 septembre 2000 L'assistante-greffière, Me Hélène Drapeau

Raymond Chabot inc. LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ Dans l'affaire de la faillite de: MULTIPÉRIÈRES ALAIN INC. Avis est par les présentes donné que la faillite de MULTIPÉRIÈRES ALAIN INC., faisant affaires au 370, rue Morin, Saint-Pie (Québec) J0H 1W0, est survenue le 25 août 2000, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12 septembre 2000 à 14 h, au bureau du syndic, 370, chemin de Chambly, bureau 300, Longueuil (Québec). LONGUEUIL, le 29 août 2000. RAYMOND CHABOT INC. à qualités de syndic de l'actif de Multipériers Alain Inc. Claude Trudeau, CA, CIP Édifice Richelieu 370, chemin de Chambly Bureau 300 Longueuil (QC) J4H 3Z6 Tél.: (450) 679-5510 Téléc.: (450) 679-5511

RAYMOND CHABOT INC. Syndic de l'actif de Multipériers Alain Inc. Louis Langevin, CA, CIP Responsable de l'actif 1050, boul. Casavant Ouest Bureau 2001 St-Hyacinthe (Québec) J2S 5B9 Tél.: (450) 774-4300 (Mtl): (450) 467-6092

LAVAL AVIS DE VENTE FORCÉE EN JUSTICE EN VERTU DE L'ARTICLE 670 DU CODE DE PROCÉDURE CIVILE CANADA - PROVINCE DE QUÉBEC COUR DU QUÉBEC - DISTRICT DE LAVAL Nos: 500-22-04421-003 540-18-000132-008 BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, légalement constituée et ayant une place d'affaires au 1155 boul. René-Lévesque ouest, Montréal, province de Québec demanderesse vs. SAVERIO MUCCIACCIARO et SYLVANA LEMME, 575, 11e avenue, Laval, province de Québec, H7N 4C7 défendeurs «Un emplacement situé en la Ville de Laval, connu et désigné comme étant le lot numéro HUIT CENT SOIXANTE-ET-UN de la subdivision officielle du lot originarie numéro DEUX CENT SOIXANTE-ET-ONZE (271-861) au cadastre de la Paroisse de Saint-Martin du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Laval. Avec une bâtisse ci-dessus érigée portant le numéro civique 575- 11e avenue, Laval, province de Québec, H7N 4C7» L'immeuble servant de résidence familiale, la mise à prix est fixée à 78 250 \$, soit 50% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multiplié par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1). Au moment de la vente, l'adjudicataire devra verser au shérif un montant minimum de 39 125 \$ en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Laval, ce montant représentant 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multiplié par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1). Pour être vendu au bureau du shérif, Palais de Justice de Laval, 2800, boulevard Saint-Martin ouest, local s.s. 1.03C, Laval (Québec) H7T 2S9, le dix-neuvième (19e) jour d'octobre 2000, à dix (10) heures.

BROSSARD APPEL D'OFFRES La Ville de Brossard demande présentement des soumissions pour: RÉPARATIONS ET PEINTURE DE CARROSSERIE (11 VÉHICULES) Dossier OAP 84 Une visite est prévue le 11 septembre 2000. La date limite pour la réception des offres est fixée au: JEUDI LE 21 SEPTEMBRE 2000 À 11H00 Les documents de soumission seront disponibles sans frais à compter de mardi le 5 septembre 2000 au Service de l'Approvisionnement, Hôtel de Ville, 2001 Rome, Brossard, 450-923-7011 poste 3200. La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. Richard Guevremont Directeur Service de l'approvisionnement approvisionnement@ville.brossard.qc.ca

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO: 500-22-04738-003 COUR DU QUÉBEC PRÉSENT GREFFIER ADJOINT COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL. Partie demanderesse vs. DONNA MITCHELL, Partie défendresse ASSIGNATION ORDRE est donné à DONNA MITCHELL de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame Est, Montréal, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le Journal Le Devoir. Une copie de la présente déclaration, avis à la partie défendresse, liste de pièces et pièces a été remise au greffe à l'attention de DONNA MITCHELL. Lieu: Montréal Date: 29 août 2000 MICHEL PELLERIN GREFFIER ADJOINT

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO: 500-22-04738-003 COUR DU QUÉBEC PRÉSENT GREFFIER ADJOINT COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL. Partie demanderesse vs. ELIAHU MAN, ET LES ENCHÈRES D'AUTO ST-PIERRE LTÉE. partie mis en cause A: EL MAN HEALTHCARE partie défendresse et

«Quand je serai grand, je serai guéri» Et si c'était votre enfant? Pour vaincre le cancer, votre générosité fait toute la différence. Fondation Charles-Bruneau (514) 256-0404

LE DEVOIR

LE MONDE

Chevènement passe à l'offensive

Le ministre démissionnaire veut créer un regroupement des républicains

CHRISTIAN CURTENELLE
REUTERS

Paris — Quelques jours seulement après son départ du gouvernement, Jean-Pierre Chevènement doit lancer demain, en clôture de l'université d'été du Mouvement des citoyens à Grasse, un appel à la création d'un «pôle républicain» résolument ancré à gauche mais ouvert aux souverainistes «de l'autre rive».

«Il faut être clair. Nous voulons constituer dans la gauche un pôle républicain fort. Il est nécessaire à son succès. La gauche ne peut pas gagner si la ligne politique résulte simplement des poussées que les Verts exercent sur le Parti socialiste», explique l'ancien ministre de l'Intérieur dans une interview que publiait hier L'Est républicain.

«Naturellement, la constitution de ce pôle dans la gauche ne laissera pas indifférent les républicains que vous appelez de "l'autre rive" et, plus généralement, car tout n'est pas politique, une immense masse de Français qui aspirent à des repères clairs et lisibles qu'ils ne trouvent pas dans le système de la cohabitation», ajoute-t-il. Il a toutefois exclu toute alliance avec le président du RPF, Charles Pasqua.

«Beaucoup de problèmes se posent aujourd'hui, c'est vrai, de manière transversale [...] Pour autant, j'observe qu'il y a quand même des intérêts sociaux», a-t-il déclaré hier sur RTL.

«Nous sommes, nous, dans la tradition de l'égalité, des valeurs de la Révolution française. D'ailleurs, M. Pasqua reconnaît que nous sommes de gauche. [...] Et il explique que cela limite le champ des coopérations. Moi, c'est ce que je lis dans les journaux», a ajouté l'ex-ministre.

Les déclarations de Charles Pasqua envisageant des «actions

dans le même sens» que Jean-Pierre Chevènement, ou encore celles du député apparenté RPF Paul-Marie Coûteaux, annonçant qu'il irait à Grasse pour répondre favorablement à l'appel lancé par le leader du MDC au soir même de sa démission du gouvernement, ont toutefois brouillé le message.

Robert Hue, le secrétaire du PCF, s'est dit «inquiet» de la démarche de Jean-Pierre Chevènement. «Quand j'entends et quand je vois surtout, singulièrement, M. Pasqua et d'autres applaudir à ce pôle républicain, là, j'ai quelques interrogations», a-t-il déclaré hier sur Europe 1.

Le secrétaire national du Parti communiste a ajouté que le président du MDC avait «beaucoup à faire pour s'affirmer lui-même, parce que les forces qu'il représente sont limitées au plan électoral».

Dans son intervention, qui ne devrait pas ménager la gauche plurielle, Jean-Pierre Chevènement reviendra aussi sur les raisons de sa démission, provoquée par la politique gouvernementale en Corse.

Jean-Pierre Chevènement a estimé sur RTL que «là, on a ouvert une brèche dans laquelle peuvent s'engouffrer d'autres revendications tout à fait déraisonnables qui ramèneraient la France à l'état où elle était à la fin de l'Ancien Régime». Pour autant, dans L'Est républicain, il se refuse à accabler Lionel Jospin.

«La vie d'un homme politique, surtout quand il est premier ministre, est très difficile. Il fait constamment un certain nombre de choix et il peut faire des erreurs».

Il affirme par ailleurs ne s'être «jamais placé» dans la perspective d'une candidature à l'élection présidentielle. «Je considère que les conditions ne sont pas réunies aujourd'hui pour répondre à ce genre de questions», dit-il.

EN BREF

Gore devance Bush

(AFP) — Le candidat démocrate à la Maison-Blanche Al Gore dispose, pour la première fois, d'une avance de dix points sur son rival républicain George W. Bush, dans un sondage Newsweek rendu public hier. Gore recueillerait 49 % des intentions de vote contre 39 % pour Bush, selon ce sondage à paraître lundi dans l'hebdomadaire et réalisé les 30 et 31 août auprès de 755 électeurs inscrits ayant l'intention de voter. Le candidat écologiste Ralph Nader obtiendrait 3 % des voix et le candidat du parti de la Réforme, Pat Buchanan, 1 %. La marge d'erreur est de 4 %. En écartant les petits candidats, le vice-président américain obtiendrait 53 % des intentions de vote contre 41 % pour le gouverneur du Texas.

Trimble sémone

(AFP) — Le premier ministre de l'Irlande du Nord, David Trimble, a déclaré hier que l'existence de milices armées était «incompatible» avec les objectifs de l'accord du Vendredi saint. «Il y a clairement des difficultés qui sont dues au fait que des organisations paramilitaires continuent d'exister», a affirmé le chef du plus important parti protestant de la province (l'UUP). «Leur existence est incompatible avec les objectifs de l'accord de Belfast et nous nous attendons à ce que ces problèmes soient réglés, mais ils ne le seront pas en un jour», a-t-il ajouté.

Territoire miné

(AP) — En raison d'un manque d'argent, l'ONU a annoncé hier qu'il réduisait de moitié des opéra-

tions de déminage en Afghanistan, un des pays les plus touchés par le fléau des mines terrestres. Selon un communiqué de l'ONU publié à Islamabad, les dons se sont raréfiés en raison de la «lassitude des donateurs». L'ONU précise que la réduction du programme va sans doute se traduire par une augmentation du nombre de victimes des mines, qui est actuellement de 300 par mois. On estime entre cinq et dix millions le nombre de mines répandues en Afghanistan, d'abord à la période de l'occupation soviétique, mais aussi par les différents parties combattantes par la suite, et jusqu'à aujourd'hui.

L'armée yougoslave s'entraîne

(AP) — Une unité d'élite de l'armée yougoslave, constituée spécialement pour retourner dans la province du Kosovo, a effectué hier devant des généraux yougoslaves et une dizaine de diplomates étrangers des exercices dans le sud-est de la Serbie. Environ 1000 fantassins, appuyés par 200 blindés et des hélicoptères, ont manœuvré et effectué des tirs à munitions réelles, dans la pluie et le brouillard, dans le cadre d'un exercice baptisé Retour 2000. Le «devoir sacré» de cette unité est de retourner au Kosovo, a déclaré le chef d'état-major de l'armée, le général Nebođa Pavković, un partisan sans faille du président Milosevic. Le général a également rappelé que les accords conclus l'an dernier entre les Nations unies et la Yougoslavie, à l'issue des bombardements de l'OTAN, autorisent un retour à terme de l'armée yougoslave dans la province du Kosovo.

Les études ne sont pas concluantes

Clinton reporte le projet de bouclier antimissile

STEVE HOLLAND
REUTERS

Washington — Bill Clinton a annoncé hier qu'il avait décidé de reporter le développement du programme de bouclier antimissile (NMD), estimant qu'il fallait plus de temps pour le tester.

Le président américain a donc renoncé à lancer ce programme avant la fin de son mandat en janvier et laisse le dossier à son successeur. «Je ne peux tout simplement pas dire, avec les informations que nous avons pour le moment, que nous avons suffisamment confiance» en cette technologie, a déclaré Clinton lors d'un discours à l'Université de Georgetown. «J'ai donc décidé de ne pas autoriser le déploiement du NMD», a-t-il ajouté.

Ce projet controversé estimé à 60 milliards \$ US, auquel s'opposent la Chine et la Russie, est éga-

lement critiqué par certains membres de l'OTAN.

La décision de Clinton a d'ailleurs été saluée à Moscou, où le général Leonid Ivachov, chef du

département de la coopération internationale au ministère de la Défense, a estimé qu'elle témoignait d'une approche constructive de la part de l'administration américaine sur cette question. «Il y a un espoir qu'une approche équilibrée prévaudra quant à la résolution des principaux problèmes mondiaux, notamment ceux concernant la sécurité», a-t-il déclaré, selon l'agence russe Interfax.

Washington dit vouloir être en mesure de contrer des attaques d'«États parias» tels que la Corée du Nord, l'Irak ou la Libye, soupçonnés de mettre au

point des missiles à longue portée susceptibles d'atteindre les États-Unis.

Le projet NMD fait l'objet de critiques aux États-Unis mêmes, en raison de son coût et des échecs techniques enregistrés récemment pendant les essais.

«Cela ne veut pas dire que nous ne continuerons pas»

Clinton a pris sa décision après avoir reçu et examiné de près les recommandations de ses principaux conseillers, parmi lesquels le secrétaire d'État à la Défense, William Cohen.

Toujours selon un responsable américain, le président a pris sa décision finale en vertu de quatre critères: la menace, le coût, la faisabilité du projet et ses conséquences sur la sécurité nationale, en particulier sur le contrôle des armes.

La décision de reporter le pro-

jet de construction d'une station radar sur l'île de Shemy, en Alaska, ne signifie pas pour autant un abandon total de la défense antimissile, a précisé un responsable américain. «Cela ne veut pas dire que nous ne continuerons pas. Il va y avoir d'autres essais. Mais ça ne commence pas [maintenant].»

Dans les derniers jours précédant la décision du président, des divergences de vue importantes sont apparues entre différents hauts responsables sur la question de savoir jusqu'où pouvaient aller les travaux préliminaires sans remettre en cause le traité sur le contrôle des armements signé en 1972 avec la Russie.

Des membres du Congrès et des spécialistes de la sécurité nationale de Washington ont appelé Clinton à retarder sa décision de lancer le programme tant qu'il n'aurait pas été suffisamment mis à l'essai.

Le racisme est toujours présent en Afrique du Sud

Pour conjurer les vieux démons
La situation se dégrade rapidement avec la fin de l'ère Mandela

Les Blancs portent une responsabilité particulière dans la lutte contre le racisme, a déclaré hier l'ancien président sud-africain F.W. de Klerk, rompant un long silence pour faire connaître son inquiétude. De Klerk, qui a mis fin à l'apartheid en 1990, estime que «les Blancs sud-africains ont effectivement une responsabilité particulière qu'ils n'ont pas tout à fait assumée». Ces commentaires sont survenus quelques jours avant l'ouverture d'une grande conférence, à Johannesburg, tenue pour trouver des solutions au racisme qui sévit toujours au pays de Mandela.

ANNE DISSEZ

Johannesburg — «Que fleurissent les cents fleurs de la nation arc en ciel!» La paraphrase de Mao Tsé-Toung, à la fin du discours du président sud-africain, Thabo Mbeki, en ouverture de la conférence sur le racisme, a fait lever toute la salle dans un tonnerre d'applaudissements. Un millier de délégués sont rassemblés à Johannesburg jusqu'à demain soir pour dresser l'état des lieux d'une situation qui se détériore à grande vitesse. Il n'est pas de jour, en Afrique du sud, où la presse ne relate un incident plus ou moins grave, mettant en lumière la fin de la période Mandela et la difficulté pour les uns et les autres de s'accepter.

Alors que commençait cette conférence, la police ouvrait une enquête à propos de la mort d'un travailleur agricole noir, vendredi dernier. Son corps était déshiqué, il avait été traîné sur cinq kilomètres derrière la camionnette de son patron, blanc. Celui-ci a été mis en garde à vue.

Mercredi, une adolescente noire de 14 ans entrain dans une épicerie de la petite ville très conservatrice de Louis Pritchard. La patronne, Thelma Trydom, convaincue que cette adolescente avait volé quelque chose, a obligé ses deux employés noirs à la peindre en blanc.

Dans une école de Pretoria, des affrontements entre étudiants noirs et blancs se sont déroulés, mercredi, à propos de l'élection du conseil des élèves, dans lequel ne figure

que deux étudiants noirs alors qu'ils représentent 40 % des effectifs.

Ce type d'incident foisonne dans le rapport préparatoire de la conférence sur le racisme. Pendant plusieurs mois, les délégués de la Commission des droits de l'homme ont sillonné l'Afrique du Sud pour entendre les dépositions des victimes. Ils ont ainsi dressé un premier état des lieux. Ils ont eu du mal à faire parler les victimes, la peur du Blanc est toujours très forte, particulièrement dans les zones rurales. En ville, les problèmes se posent surtout sur les lieux de travail et dans les commissariats de police.

Dans son discours, le président Mbeki a exhorté les Blancs à être patiente de la lutte contre le racisme. «Vous devez vous engager davantage, leur a-t-il dit. En tant que groupe dominant, vous avez organisé la société sud-africaine autour de l'oppression des Noirs.» Le président sud-africain a beaucoup insisté dans ce discours sur l'obligation des Blancs, au regard du passé, de se joindre aux efforts de toutes les races pour mettre un point final au crime contre l'humanité que fut l'apartheid.

Une autre étape

La mise en accusation des Blancs, un des arguments les plus forts justifiant l'action du président Mbeki, indique la profondeur de la rupture entre la «méthode Mandela» et celle de son successeur. Il n'est d'ailleurs pas prévu que l'ancien président apparaisse à la conférence.

Des médias racistes?

Une semaine avant l'ouverture de la conférence sur le racisme, la Commission sud-africaine des droits de l'homme (SAHRC) rendait public un rapport affirmant, au terme d'une enquête de plus d'un an, que «la presse sud-africaine est une institution raciste».

Pour le SAHRC, les journalistes sont coupables de multiplier les expressions et les comportements douteux, et de ne pas mesurer les conséquences de leurs écrits sur les lecteurs. Le SAHRC reproche à la profession de ne pas compter assez de journalistes noirs, particulièrement dans les postes de rédaction en chef et, par voie de conséquence, de traiter l'information concernant les Noirs de manière tronquée. Concrètement, la Commission des droits de l'homme s'est insurgée sur le fait notamment de multiplier les reportages révélant la corruption des Noirs, alors que celle des Blancs est à peine mentionnée.

En mars dernier, une audition

l'un anti-Noir, l'autre, anti-Blanc.

À la suite des quatre jours de la conférence, des groupes de travail proposeront des résolutions sur leurs discussions; un rapport final, accompagné de décisions, sera publié par la Commission nationale des droits de l'homme.

Mais cette conférence pourrait ne pas avoir une grande influence sur la situation du racisme en Afrique du Sud. La manière dont a été mené le débat montre, une nouvelle fois, à quel point la société sud-africaine est divisée et vit repliée sur ses communautés, chacun défendant la sienne.

BONALDO
LA MAISON DES IDÉES NOUVELLES

Lisa

La galerie Art Select inc.
Importateur de meubles exclusifs de Franceds
La galerieSOLDE
D'ÉTÉ

Dernière semaine

Du 19 août au 9 septembre

Profitez de réductions sur tous les meubles de votre choix ainsi que des prix avantageux sur une toute nouvelle collection en 100 % massif.

100 ouest avenue Laurier, Montréal (Québec) H2T 2N7

Tél.: (514) 273-7088

Fermé les dimanches et lundis

105, St-Paul Ouest, Montréal (Québec) H2Y 1Z5
(514) 287-9222 1 888 BONALDOGilles BOLDUC
Régent BOUCHARD
Roger DIONNE
Claudette GAGNÉ
Gilbert PRICHONNETInvitation à l'étude
de l'environnement
physique

Comprendre son environnement.

LIDEC inc.
(514) 833-5991

En vente dans toutes les librairies

É D I T O R I A L

Pourquoi la santé va aux provinces

Le document secret soumis aux provinces par Ottawa sur «le renouveau du système de soins de santé», dont *Le Devoir* dévoile le contenu aujourd'hui, montre bien qu'Ottawa exige des provinces bien plus que la simple obligation de rendre des comptes au public. Ottawa veut unifier les dix systèmes de santé existants et en devenir l'un des planificateurs et le contrôleur principal. Accepter cela serait une erreur. Voici pourquoi.

Toute la semaine, le premier ministre Jean Chrétien a accusé le gouvernement du Québec de faire bande à part en refusant une entente avec Ottawa sur la santé. M. Chrétien laissait entendre que tout ce qu'Ottawa veut, c'est que, en échange de l'augmentation des budgets pour la santé, les provinces s'engagent à faire rapport au public de l'utilisation qui est faite de cet argent. Il soupçonnait M.

Bouchard d'avoir quelque chose à cacher.

Or deux choses ont échappé à l'attention du public. La première, c'est qu'avant même qu'Ottawa exige d'elles plus de transparence, les provinces se sont engagées par écrit, à Winnipeg, à la mi-août, à «collaborer à une approche provinciale-territoriale transparente de mesures de résultats qui inclurait l'élaboration et l'utilisation d'indicateurs comparables». M. Bouchard a signé cet engagement.

Autre chose que la population ne pouvait pas savoir, c'est que les exigences imposées aux provinces par Ottawa pour remettre de l'argent dans la santé sont beaucoup plus nombreuses que ce que prétend M. Chrétien. Les intentions fédérales sont consignées dans un document daté du 17 août et qui était gardé secret.

Or ce que veut Ottawa, c'est l'unification en un seul système pancanadien des dix systèmes de santé provinciaux actuellement en vigueur au pays. M. Chrétien veut qu'Ottawa devienne partie prenante à toutes les décisions qui sont prises concernant les priorités, les orientations, l'évaluation des services, le contrôle des dépenses, la création de vastes fichiers de renseignements.

Ce n'est plus de la coordination. C'est de l'uniformisation. On ne parle plus seulement de «normes» pancanadiennes (comme l'obligation de fournir des services accessibles financés par les fonds publics) mais carrément de priorités à être appliquées uniformément. Le document fédéral va jusqu'à déterminer l'horaire des cliniques de soins primaires d'un océan à l'autre.

L'objection simpliste aux visées d'Ottawa consisterait à s'en remettre à la Constitution et à rappeler que la santé est une compétence et une responsabilité des provinces. Mais beaucoup d'autres raisons militent en faveur de systèmes de santé décentralisés sous la responsabilité des provinces.

La première relève de la démocratie. En effet, en confondant les responsabilités des deux gouvernements, le public ne sait plus lequel blâmer, lequel punir lors des élections, si les soins de santé sont insatisfaisants. C'est la faute à Ottawa ou à Québec?

L'unification des systèmes de santé et l'établissement de priorités pancanadiennes privent également les citoyens de chacune des provinces d'une part de liberté dans le choix des politiques qui conviennent le mieux à leurs préférences propres.

D'ailleurs, il est normal que les services, les priorités, les politiques diffèrent d'une province à l'autre parce que la réalité n'est pas la même. On ne peut pas, par exemple, fusionner les hôpitaux de la même façon à Montréal qu'à Winnipeg, ne serait-ce qu'à cause des compromis historiques faits à Montréal entre les francophones et les anglophones. On ne peut pas planifier les services sociaux de la même manière là où la population est majoritairement rurale et ailleurs, où elle est surtout concentrée dans les villes. Les politiques changent en fonction de la pyramide des âges, de la densité d'occupation du territoire, de l'état de pauvreté.

La proposition d'Ottawa va à l'encontre de la diversité. Elle fixe des priorités qui ne sont pas nécessairement partagées. Qui dit que pour les Néo-Écossais, la constitution d'un dossier informatisé du patient est prioritaire? Peut-être préféreraient-ils embaucher plus d'urgentologues à la place?

En outre, le contrôle des politiques par le haut freine l'innovation, en plus de créer une concurrence malsaine entre le gouvernement fédéral et celui des provinces pour savoir lequel des deux s'occupe le mieux de la santé, ce qui entraîne des dédoublements, du gaspillage et des querelles stériles. Ainsi, pour mesurer le rendement des systèmes de santé au Canada, Ottawa veut la création d'une nouvelle bureaucratie supflue.

Mais quels problèmes Ottawa veut-il régler en mettant son nez partout dans la santé? Stéphane Dion affirme que le gouvernement fédéral doit «bloquer les tendances au nivellement par le bas dans les programmes sociaux canadiens». Or cette tendance vers le bas existe-t-elle vraiment? En tout cas, les dépenses des provinces en santé sont passées de 11 milliards en 1977-1978 à 56 milliards en 1999-2000, une hausse de 7 % par année en moyenne, et ce, malgré les réductions cumulatives de 24 milliards de dollars imposées par Ottawa sur la même période.

Ottawa veut-il plutôt favoriser l'émulation entre les provinces? Celles-ci s'influencent déjà mutuellement sans l'aide d'un chaperon. C'est ainsi que la Colombie-Britannique vient d'adopter un programme de garderies à 7 \$ par jour inspiré de celui du Québec.

Quant à l'obligation de rendre des comptes au public, les premiers ministres provinciaux s'y sont engagés et ils le font déjà. Qui n'a pas lu dans un journal le nombre de personnes en attente d'une chirurgie, les statistiques comparatives sur l'espérance de vie, les données sur l'engorgement des urgences?

L'offensive fédérale ne permettrait, si elle était couronnée de succès, aucun progrès dans la qualité des soins. Elle augmenterait au contraire la bureaucratie, elle nuirait à la démocratie, à la diversité et à l'innovation.

Non, ce que veut Ottawa, c'est élargir son pouvoir et retrouver une pertinence aux yeux des électeurs pour qui ce gouvernement paraît de plus en plus éloigné et inutile à l'heure de la mondialisation.

Les provinces devraient donc s'en tenir à leur déclaration du 11 août et ne pas céder au chantage fédéral.

mvenne@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

Délinquance policière et désobéissance civile

Selon des nouvelles qui filtrent dans les médias depuis quelque temps, les services policiers, en particulier le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), affirment craindre que les manifestations prévues pour protester contre la tenue à Québec, en avril 2001, du Sommet des Amériques, ne tournent à la violence (*La Presse*, le 24 août 2000). Il semble que les responsables policiers s'apprentent à transformer le secteur où auront lieu les réunions (la Grande Allée) en camp retranché, dans lesquelles les vérifications d'identité et la surveillance seront tatillonnes.

Par ailleurs, les journaux nous apprennent aussi que le ministre fédéral de la Justice a déposé récemment un avant-projet de loi qui vise à assurer aux agents secrets de la police une immunité limitée dans le cadre d'opérations d'infiltration pour certains actes illégaux qu'ils se croiraient obligés de commettre pour assurer le succès de leur mission. Il leur suffira d'obtenir l'autorisation préalable d'un «fonctionnaire supérieur», ce qui est, bien entendu, moins contraignant qu'un juge. Quel lien peut-on établir entre ces deux nouvelles? D'un côté, les autorités policières et policières craignent d'embarrassantes

manifestations susceptibles de perturber la grande messe mercatique qu'on veut célébrer à Québec le printemps prochain, de l'autre le gouvernement d'Ottawa manifeste l'envie de légaliser à l'avance des infractions relativement mineures que des enquêteurs pourraient être amenés à commettre dans le cadre de leurs fonctions.

N'existe-t-il pas, dès lors, un risque de dérapage résultant d'une confusion entre criminalité de droit commun et dissidence politique, ou encore entre dissidents pacifiques et violents, dans l'esprit des responsables policiers dont on connaît la fréquente tendance à la paranoïa? Sans oublier la tentation, toujours présente, de «gonfler» le danger que représenteraient les groupes d'opposition radicale au néolibéralisme pour arracher des budgets de fonctionnement toujours plus substantiels? De beaux plans de carrière en perspective...

On n'a qu'à se souvenir des dérapages commis par les services secrets de la GRC au début des années 1970 contre le Parti québécois, plus ou moins identifiés dans l'esprit des gradés au FLQ ou, en tout cas, à une menace contre «l'unité nationale». Le risque existe toujours d'une résurgence de ce genre de comportement contre une partie de l'opposition politique (notamment extra-parlementaire), surtout si une forme d'immunité, même limitée, est octroyée aux agents enquêteurs dans le dé-

licat processus de cueillette de preuves contre un groupe perçu comme délinquant.

Assisterions-nous, par hasard, à la mise sur pied, en douce, d'une police politique? Le pouvoir en place, tant à Ottawa qu'à Québec, ne risque-t-il pas d'enfreindre, si peu que ce soit, les principes juridiques démocratiques au profit de la sauvegarde de l'ordre commercial et financier dominant?

Jean-François Delisle
Montréal, 29 août 2000

Le PQ, version améliorée de l'Union nationale

Bravo à Mme Lachance pour son texte paru le 30 août concernant le Parti québécois, devenu une version améliorée de la défunte Union nationale. À 71 ans et indépendantiste depuis 1960, je suis entièrement d'accord avec elle et avec Raymond Lévesque: depuis 1996, le Parti québécois, avec Lucien Bouchard, se contente de détenir le pouvoir, l'indépendance politique du Québec ne faisant pas partie de ses priorités. Merci à Mme Lachance de dire tout haut ce que de nombreux souverainistes convaincus n'osent pas avouer ouvertement pour ne pas nuire à la cause.

Denis Biron
Boisbriand, 31 août 2000

REVUE DE PRESSE

Courtiser les mous, c'est danser avec les loups

ANTOINE ROBITAILLE

L'ingérence du fédéral dans les affaires des provinces a créé le «séparatisme» québécois. Cette ingérence, ce sont les libéraux qui l'ont initiée sous Pearson. Trudeau en a fait un dogme. Chrétien ne fait que poursuivre dans cette ornière délétaire. C'est le chroniqueur Paul Jackson, du *Calgary Sun*, qui s'exprime ainsi cette semaine.

«La solution? Deux mots: *Stockwell Day*», écrit Jackson. Selon lui, les «Québécois étaient heureux dans la Confédération jusqu'à ce qu'Ottawa décide d'oublier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et commence à s'immiscer dans les juridictions provinciales». Au dire du chroniqueur, les premiers ministres Mackenzie King, Saint-Laurent et Diefenbaker arrivaient très bien à gérer les rapports entre les groupes linguistiques en les traitant pour ce qu'ils sont: «deux solitudes» qui, «chacune, s'occupait de ses propres affaires». Le «centralisme» des libéraux a tout gâché. Des provinces comme l'Alberta et le Québec en ont pâti. Bref, «c'est l'arrogance de Trudeau et de Chrétien — les deux étant méprisés dans leur province d'origine — qui a conduit les Québécois à deux doigts de briser le pays». Jackson ajoute: «Mais Day et l'Alliance peuvent nous les ramener.» Comment? «En retournant simplement à la lettre de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Ils ne piétineront plus les juridictions provinciales. Au contraire, ils se retireront de celles que le fédéral a envahies. C'est si simple. Et ça se fera en douceur. Les libéraux [...] accuseront Day et l'Alliance de courtiser avec les séparatistes, d'être prêts à vendre les intérêts de notre pays pour aller cher-

cher des votes au Québec. Ce n'est pas du tout le projet de Day, qui s'apprête plutôt à rebâtir la Confédération que les libéraux ont détruite.»

D'autres voix se sont portées à la défense des positions décentralisatrices de l'Alliance canadienne. «C'est ce que les Québécois recherchent», écrit le *Ottawa Citizen*. Et ils ne sont pas les seuls au Canada. «Le *Calgary Sun* affirmait mercredi en éditorial qu'une dévolution de pouvoirs était la seule façon pour l'Alberta d'éviter de se faire «voler» un autre montant de 100 millions de pétrodollars, comme dans les années 70 où les libéraux fédéraux avaient instauré une «Politique nationale de l'énergie».

La presse



du Canada

Reste que la décentralisation a généralement mauvaise presse dans le ROC. Elle est apparue d'autant plus dangereuse lorsque deux députés du Bloc ont décidé de joindre les rangs du parti de Stockwell Day, donnant l'impression que le provincialisme était l'antichambre de la séparation.

Certes, quelques journaux comme le *Toronto Sun* et le *Windsor Star* tentent de présenter comme une bonne nouvelle l'arrivée de deux «anciens séparatistes» dans les rangs de l'Alliance. «Voilà que deux ex-membres du Bloc ont été frappés par l'éclair de la vérité, ont abandonné le séparatisme et souhaitent travailler au sein du Canada pour en faire un pays meilleur — et ce serait une mauvaise chose?» a écrit le *Toronto Sun*. Le *Ottawa Citizen* notait hier que plusieurs oublient que la défection de deux bloquistes représente «un coup dur pour Lucien Bouchard» et que «l'on devrait remercier» M. Day pour ce bon coup.

Toutefois, selon Barbara Yaffe

du *Vancouver Sun*, plusieurs, dans le ROC, trouvent que Stockwell Day «danse avec les loups» ou encore qu'il «couche avec l'ennemi». Par exemple, Andrew Coyne du *National Post* félicitait mercredi Jean Chrétien pour avoir dit qu'un «séparatiste ne pouvait être séduit», mais qu'il «devait être combattu». Le *Edmonton Sun*, sur la question, s'est rangé totalement derrière Jean Chrétien et a exprimé une crainte, qui affleurerait aussi dans le *Winnipeg Free Press*: «Qu'est-ce qui nous dit que [le rapprochement avec les «mous», ne nous ramène pas sur la route d'une autre crise du type Meech ou Charlottetown?»

Plusieurs journaux ont toutefois dénoncé le discours où le premier ministre Chrétien s'en est pris durement au chef de l'Alliance. Le *Ottawa Citizen* écrivait hier que le premier ministre «a le cerveau bloqué», n'a pas de «vision» et n'a plus que les «attaques personnelles» comme argument. Le *National Post* publiait hier un texte signé par le réputé historien Michael Bliss, d'une grande violence à l'endroit de Jean Chrétien: «La vanité d'un homme de 66 ans, qui a eu toutes les occasions imaginables pour faire sa marque et dont la carrière est déclinante, tient en otage un grand parti politique.» Le *Winnipeg Sun* estime que la hargne du premier ministre révèle sa peur de l'Alliance. Craintes justifiées, selon le *Sun*: «Chrétien a gouverné contre les priorités du peuple depuis des années.» Par exemple, «les Canadiens veulent une armée forte. Chrétien l'a pratiquement démantelée.»

La vision «dayienne» du Canada, notamment dans son aspect décentralisateur, ne semble pas faire l'affaire de tous. Le *Brandford Expositor* se demandait jeudi comment Day allait concilier son «plaidoyer pour un Canada fort et

uni» avec son autre projet: «Que le gouvernement fédéral se limite à des responsabilités comme imprimer les billets de banque, voter à l'ONU et entretenir une armée au nom d'un groupe de dix petits États quasi indépendants. Si c'est ça, sa vision de la Confédération, que restera-t-il du mot «Canada»?»

«Le premier ministre», écrivait Dalton Camp dans le *Toronto Star*, accuse le chef de l'Alliance d'être pire qu'un «valet des premiers ministres provinciaux, une insulte que Pierre Trudeau avait jadis servie à Joe Clark. Or, à comparer à Day, Joe Clark est un centralisateur redoutable.» L'ancien ministre conservateur John Crosbie écrivait hier dans le *Globe and Mail* que «le Canada a survécu à plusieurs gouvernements libéraux. [...] Il est possible qu'un jour l'Alliance accède au pouvoir. Le Canada ne survivrait pas à ce désastre.»

Le nationalisme a toujours besoin de héros «bien de chez nous». Les *Minutes du patrimoine* Scully nous avaient ainsi rappelé avec insistance que Winnie l'ourson, le basketball et Superman furent bel et bien «des inventions de Canadiens». Dans un esprit moins propagandiste mais tout aussi nationaliste, Maclean's dressait cette semaine la liste de personnalités canadiennes qui sont «des sources d'inspiration» pour le monde entier. Parmi eux: le penseur Marshall McLuhan, le coureur Terry Fox, le prédicateur Jean Vanier, l'inventeur des Casques bleus Lester Pearson, la romancière Margaret Atwood, les pianistes Oscar Peterson et Glenn Gould, l'économiste John K. Galbraith, l'inventeur Joseph-Armand Bombardier, le penseur Northop Frye, la juge Louise Arbour, les artistes du Cirque du Soleil, le coopérateur Alphonse Desjardins et l'environnementaliste David Suzuki.

IDÉES

Pour une éthique de la complexité

L'éthique de la génomique est toujours en chantier. La complexité de la génomique forcera une révision des fondements de l'éthique héritée des cultures passées.

La révolution génétique

JEAN-LOUIS LÉVESQUE
GAIL OUELLETTE
DAVID J. ROY

La génomique est un des domaines novateurs où peut s'élaborer une éthique de la complexité. Il y a d'autres domaines où une éthique de la complexité est en chantier, chantier parfois à peine amorcé: mentionnons la mondialisation des marchés et de la finance, les technologies de l'information et de la communication dans le domaine de la santé, l'accroissement de la population mondiale et ses incidences sur la migration, la pauvreté, le chômage, la famine, la propagation des maladies infectieuses.

La métaphore «en chantier» appliquée à une éthique de la complexité signifie notamment que les concepts éthiques propres à chacun de ces domaines ne sont pas encore tous élaborés et prêts à être mis en œuvre pour servir de lignes de conduite. Dans chaque domaine, y compris la génomique, nous ne pouvons simplement nous tourner vers le passé ou scruter le présent afin de trouver des réponses toutes faites aux quatre questions fondamentales de l'éthique pratique: que devons-nous faire? que pouvons-nous tolérer? que devons-nous interdire?

Lorsque confrontés à des problèmes éthiques tout à fait nouveaux et jamais rencontrés dans l'histoire de l'humanité, il n'est plus possible de se tourner comme à l'habitude vers l'éthique pratique sans réévaluer radicalement les fondements d'une éthique héritée de cultures passées. La dimension du temps privilégié en matière de complexité est l'avenir. Or l'avenir échappe aux connaissances et aux certitudes des raisonnements disponibles. La génétique annonce déjà tant de possibilités qu'une éthique de la génomique ne peut se concevoir uniquement comme une réalité déjà acquise dont il ne s'agit plus que de retrouver dans le riche bagage de la mémoire de l'humanité les règles d'usage. L'esprit humain est convié à revoir les principes directeurs de son action et à tracer ses lignes de conduite tant à partir de ce qui est déjà réalisé que de ce qui est déjà en puissance dans les découvertes accomplies.

Amorce d'une réflexion

Les réflexions dont fait état cet article sont le résultat d'une récente discussion entre les auteurs sur les limites et le caractère incomplet de l'éthique génomique. Ces échanges ont eu lieu après que nous ayons analysé les résultats de deux enquêtes Delphi réalisées à l'intérieur d'un projet de recherche subventionné par le Programme canadien de technologie et d'analyse du génome, au Conseil de recherches médicales du Canada, projet intitulé *Génomique et maladies multifactorielles: vers une éthique de la complexité*.

Les idées clés qui ont émergé spontanément pendant nos échanges ne sont pas les résultats de nos enquêtes Delphi mais plutôt ce que ces résultats éveillent chez nous. Ces réflexions, que nous résumons ci-après, vont souvent dans des directions opposées qui traduisent la complexité du sujet et notre malaise intellectuel.

■ Nous éprouvons l'inquietant sentiment de ne pas parvenir à circonscrire, individuellement ou collectivement, la vaste entreprise appelée «projet du génome humain». Nous sommes en plein brouillard quant à l'issue de ce projet.

■ Comment expliquer que, alors qu'on annonçait que le séquençage du génome humain était presque terminé, des personnes réfléchies et renseignées se soient si souvent tournées vers un langage mystique, religieux ou théologique pour expliquer cette grande réalisation scientifique? Quel message veut-on transmettre lorsqu'on présente les lettres A, C, T, G, bases de l'ADN, comme étant les lettres utilisées par Dieu pour écrire le grand livre de la vie?

■ Au fur et à mesure qu'est complétée la séquence d'un génome, que ce soit le génome de la levure, le *Saccharomyces cerevisiae*, du nématode *Caenorhabditis elegans*, de la mouche à fruits *Drosophila* ou maintenant celui de l'humain, des veils critiques sont-ils aussi franchis qui pulsent vers des sommets toujours plus hauts d'un pouvoir énorme un pouvoir qui s'étendra à toutes les formes de vie? Si tel est le cas, qui détiendra ce pouvoir? Une élite techno-scientifique restreinte alors que nous, les autres, devons faire des pieds et des mains pour suivre le rythme accéléré des développements technologiques et scientifiques sur lesquels personne ne semble avoir de contrôle?

■ Nous avons aussi le sentiment angoissant qu'avec chaque avancée scientifique pour maîtriser les génomes humain, animal et végétal et les commercialiser, nous nous dirigeons tous, irrémédiablement et sans exception, vers un vide culturel. L'expérience et la sagesse morale accumulées au cours des siècles semblent bien rudimentaires, et sans véritable rapport avec les problèmes éthiques auxquels nous sommes présentement confrontés, dont certains apparaissent pour la première fois dans l'histoire des civilisations.

■ Il y a également ce sentiment contradictoire qu'il pourrait subsister un reliquat de pouvoir, héritage de cultures passées, très négatif vis-à-vis de la science moderne. La raison invite à demeurer très prudents et critiques devant les nouveaux développements technologiques, mais certains courants de pensée semblent toujours mettre l'accent sur les aspects négatifs et potentiellement dangereux des avancées scientifiques, dont les avancées en génomique. Ces



ERIC ST-PIERRE LE DEVOIR

David J. Roy (au centre) est directeur du Centre de bioéthique de l'Institut de recherches cliniques de Montréal, chercheur titulaire à la faculté de médecine de l'Université de Montréal ainsi que fondateur et directeur du Réseau FRSQ de recherche en éthique clinique. Ses nombreuses réalisations (recherche, enseignement, consultations, conférences et publications) lui ont récemment valu d'être nommé officier de l'ordre du Canada et officier de l'ordre du Québec. Son expertise dans le secteur de la recherche en éthique touche plusieurs domaines, entre autres la génétique, le cancer et les soins palliatifs, le VIH/sida, la santé publique, les technologies de l'information, la mondialisation. Il a publié de nombreux articles et est l'auteur de *La Bioéthique: ses fondements et ses controverses*, paru en 1995. Il est également rédacteur en chef du *Journal of Palliative Care*.

Gail Ouellette (à gauche), généticienne, est actuellement en formation à l'université McGill pour devenir conseillère en génétique auprès de patients et de leurs familles. Elle est aussi chercheuse pour le Centre de bioéthique de l'Institut de recherches cliniques de Montréal. Après l'obtention de son doctorat en biologie moléculaire à l'Université de Montréal, elle a fait un stage postdoctoral au Centre de génétique humaine à Leuven, en Belgique. Boursière de la Société Alzheimer du Canada, elle a travaillé à la cartographie de gènes de la maladie d'Alzheimer et de la schizophrénie chez Algène Biotechnologies, puis chez SignalGene.

Jean-Louis Lévesque (à droite), professeur à la retraite, a servi à l'Université de Sherbrooke comme directeur général adjoint et directeur général de l'Éducation permanente, secrétaire général de l'université et coordonnateur des études à l'Université du troisième âge. Il a souvent joué un rôle de consultant en formation auprès d'organismes scientifiques, politiques, ecclésiastiques et sociaux. Il est maintenant professeur et étudiant aux Programmes de formation continue des personnes âgées de l'Université de Sherbrooke. Il est le directeur de la collection «L'avenir de la mémoire» dans laquelle il a déjà publié *À marée basse ou d'une culture à l'autre*.

courants de pensée donnent l'impression d'être intellectuellement sclérosés, incapables de s'adapter aux innovations scientifiques et de saluer avec enthousiasme les réalisations créatrices de l'esprit humain. Si ces courants de pensée possèdent encore du pouvoir, ce qui est le cas en certains milieux, pourraient-ils tenter par divers moyens de ralentir le projet génome ou même l'étouffer?

■ Il y a lieu de s'interroger sur l'entreprise de l'éthique de la génomique et sur ce qu'elle devrait être. Certains ont soutenu avec insistance que ceux et celles qui œuvrent en bioéthique ou en éthique de la génomique devraient apprendre à fonctionner dans un monde orienté vers l'économie de marché et proposer des solutions pratiques à des problèmes éthiques. Le message qu'on adresse à ces personnes semble être le suivant: le projet génome et ses multiples applications progressent à toute vitesse et votre tâche consiste à libérer notre chemin de tous les obstacles. Mais qui donc a entrepris de repenser les grandes idées universelles qui pourraient nous aider à nous y retrouver dans les dédales du projet génome et à entrevoir la direction qu'il emprunte? Une réflexion de cette envergure, qui porte aussi sur la dynamique inhérente aux principales institutions en regard du bien commun, y compris le monde de la science, dépasse-t-elle les compétences des spécialistes en bioéthique ou en éthique de la génomique?

■ Une autre préoccupation concerne l'impact du développement rapide de la génomique sur la génétique médicale, le conseil génétique, la médecine familiale et, plus encore, sur les individus et les familles anxieux et confus devant la possibilité qu'eux-mêmes ou leurs enfants pourraient être porteurs de mutations génétiques dangereuses. Aurons-nous le temps de former un nombre suffisant de médecins et conseillers qualifiés et aptes à guider ces gens, et bien préparés à comprendre le lien entre une information hautement spécialisée et les peurs et incertitudes liées à l'histoire génétique et à l'avenir personnel de chacun?

Le caractère social de l'éthique de la génomique

L'éthique de la génomique est un vaste chantier où le travail déjà entrepris n'est pas encore complété et où, dans certains cas, le travail n'est même pas commencé. Entre autres, le caractère social de certains problèmes touchant à l'éthique de la génomique n'a pas échappé aux lecteurs vigilants des journaux et revues. Ainsi sommes-nous confrontés à une controverse d'ordre éthique et légal sur les conditions et les limites auxquelles devraient être soumis les employeurs, les compagnies d'assurances ou même les banques lorsqu'ils veulent avoir accès à l'information génétique des individus, information dont la disponibilité s'accroît avec le développement des technologies génomiques. Il en est ainsi par exemple des tests présymptomatiques effectués pour déterminer la susceptibilité génétique à des maladies mortelles telles que les maladies cardiaques, le diabète ou le cancer. L'accès sans conditions ni limites aux résultats de ces tests pourrait ouvrir la voie à une discrimination génétique d'importance telle qu'on n'en a pas connue jusqu'ici.

En éthique de la génomique, les controverses et les enjeux se sont concrétisés autour d'un large éventail de questions: la demande de brevets sur les gènes, la prolifération des banques d'échantillons d'ADN, la commercialisation des technologies génomiques, la possibilité d'utiliser la génomique à des fins eugéniques pour le diagnostic prénatal pré-symptomatique afin de détecter chez le fœtus des maladies communes ou rares susceptibles d'apparaître plus tard dans la vie, la thérapie génique, la modification génétique des aliments, la modification génétique des animaux afin non seulement de reproduire chez eux des maladies humaines mais aussi dans le but de les transformer afin qu'ils produisent, dans leur lait ou leur urine, des protéines humaines, des enzymes et des produits pharmaceutiques essentiels au bien-être humain. S'interroger sur le possible rôle que l'éthique de la génomique pourrait jouer dans la résolution de ces difficiles problèmes amène à la conclusion que l'éthique de la génomique se doit de développer une éthique de la complexité.

Une éthique de la complexité en chantier: l'importance de la culture

On s'accorde à dire que l'analyse éthique, sans parler de la résolution de l'un ou l'autre des problèmes mentionnés, requiert de vastes connaissances, une expertise dans le domaine concerné et une collaboration interdisciplinaire. Ce seul fait élève l'éthique de la génomique bien au-delà d'une éthique simpliste illustrée par Voltaire quand il exprimait son étonnement devant le grand nombre de siècles et de scientifiques nécessaires à la découverte d'une loi de la nature par rapport à la période de réflexion très courte requise à une personne réfléchie et renseignée pour en arriver à juger du bien ou du mal d'une action humaine.

Toutefois, il faut insister sur le fait que le temps requis pour résoudre un problème ou résoudre un litige n'est qu'un élément de sa simplicité ou de sa complexité. Bien que le temps qu'on mette à résoudre un problème soit un des signes de la complexification de l'éthique de la génomique, ce facteur à lui seul n'explique pas pourquoi l'éthique de la génomique doit se transformer en une éthique de la complexité.

L'éthique de la génomique devra réaliser plusieurs tâches pour évoluer vers une éthique de la complexité. Considérant que l'éthique comprend au moins trois niveaux — l'éthique pratique, l'éthique normative et l'éthique des fondements —, il faudra que l'éthique de la génomique favorise une forte interaction entre ceux-ci. Une éthique de la complexité ne peut simplement présumer que les principes éthiques et légaux soient si solidement ancrés sur des bases inébranlables et incontestables qu'il suffise de faire appel à l'éthique normative pour éclairer l'éthique de la génomique au niveau pratique.

Les fondements de l'éthique normative et pratique sont apparentés au concept de culture chez Pitirim Sorokin (anciennement directeur du département de sociologie à l'Université de Harvard). Une culture articule une vision fondamentale et «omni-directrice» de sa science, de sa philosophie, de ses croyances religieuses, de ses lois, de son éthique, de ses réalisations politiques, économiques, artistiques, et de ses institutions sociales. Une telle vision concerne ce qui constitue la réalité et la valeur.

Sorokin a identifié trois systèmes de valeurs fondamentales à la base des manifestations d'une culture

re: sensible (*sensate*), idéal (*ideational*) et intégral (*integral*). Chacun a connu sa période d'ascension et de déclin à un moment ou l'autre de l'histoire.

Dans la culture idéale, type de culture ayant connu son apogée au Moyen Âge, la réalité et la notion de valeur sont suprasensorielles et suprationnelles. Au sein d'une telle culture, les théologies, les philosophies mystiques et la construction des grandes cathédrales prospèrent alors que la science et la technologie sont sous-évaluées et négligées.

Le moine-détective, dans *Le Nom de la rose* d'Umberto Eco, est un personnage symbolique qui semble se mouvoir au-delà de la dichotomie sensible-idéal pour se retrouver dans la sphère d'une culture intégrale. Une telle culture maintient sous une même tension les réalités et valeurs des domaines sensoriel et suprasensoriel du sens et de l'être. Tant la science et la technologie que la philosophie et la théologie tendent à s'épanouir dans une telle culture, qui exprime cette intégration dans son éthique et ses lois, dans son économie et ses politiques publiques. P. Sorokin a-t-il raison? La magnifique structure sensible propre à notre culture occidentale actuelle commence-t-elle à s'ébranler? Lorsqu'on assiste à la transition d'une grande culture à une autre, il y a confusion.

La scission entre les valeurs et les principes religieux, esthétiques, éthiques et légaux tend à se confirmer et l'encadrement qu'ils offraient, à un certain moment, dans le cours de leur intégration et de leur interaction, disparaît. Dans un tel cas, observe Sorokin, les gens sont susceptibles d'être victimes d'imposture et de contraintes dans leurs relations interpersonnelles et sociales et dans leurs destinées. À mesure que l'éthique de la génomique évolue vers une éthique de la complexité, il lui faudra déployer des efforts herculéens pour renforcer ses propres fondations, si elle veut contribuer à l'émergence d'une culture absente de ségrégation et de conflits entre la science, l'éthique, la philosophie, la théologie, la loi et l'économie. À une époque où l'on assiste à l'émergence du pouvoir de la génomique, le dernier phénomène dont nous voulons être témoins dans notre société est la présence contraignante de l'imposture et l'exploitation des êtres humains et de leurs destinées. À nouveau paradigme, nouvelle éthique. Mais quel chantier!

Références

1. Une enquête Delphi consiste essentiellement en une série de trois rondes de questions destinées à un groupe d'experts participants qui demeurent anonymes tout au long de chacune des trois étapes de l'enquête. Les deux enquêtes Delphi étaient réalisées en collaboration avec Béatrice Godard, chercheur travaillant maintenant à l'INSERM en France.
2. Les quatre principaux chercheurs sont David J. Roy (Institut de recherches cliniques de Montréal), Dr Jean Davignon (Institut de recherches cliniques de Montréal), le professeur Guy Rocher (Université de Montréal) et le professeur Jean-Louis Lévesque (Université de Sherbrooke).
3. Gell-Mann, M. *What Is Complexity? Remarks On Simplicity and Complexity*. Complexity 1995;1/1:16-19.
4. Sorokin P.A. *Three Basic Trends Of Our Times. Main Currents in Modern Thought. Retrospective Issue*. November 17, 1940-November 17, 1975;32/2:5:145-151.

Les auteurs remercient Électa Baril, Jacques Beauchamp et Susan Lebel pour leur aide précieuse dans la préparation de la version française de cet article.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Découvrez la programmation
automne-hiver 2000-2001
de la Chaîne culturelle
en page 8 de
L'agenda du Devoir.

JEAN-PAUL II

SUIVE DE LA PAGE 1

l'échelle vaticane, Jean XXIII demeure un progressiste, ouvert sur son temps, promoteur d'un dialogue avec les non-chrétiens, particulièrement les juifs. On comprend que sa cause de béatification ait abouti aussi rapidement.

Son prédécesseur du XIX^e siècle a connu le plus long règne de l'histoire de la papauté (1846-1878). Surtout, il s'est révélé un formidable réactionnaire, condamnant pêle-mêle le libéralisme, le socialisme, le naturalisme et la liberté de conscience dans son fameux *Syllabus* ou *Recueil des principales erreurs de notre temps* (1864). Ce bréviaire du ressentiment antimoderne est l'antithèse de la déclaration *Dignitatis humanae* sur la liberté religieuse adoptée par Vatican II un siècle plus tard.

Pie IX a également maintenu les ghettos juifs dans les États pontificaux et a été au centre de l'affaire Mortara, du nom d'un petit garçon d'une famille juive de Bologne, baptisé secrètement par sa servante catholique, puis enlevé en 1858 par le Saint-Office pour devenir le « fils adoptif » du pape. Edgardo Levi-Mortara ne fut jamais rendu à ses parents et est mort prêtre dans une abbaye, alors que commençait la Shoah.

Disons-le tout net: Pie IX, lui, était un fanatique, « animé d'une foi intraitable et d'un zèle aveugle » comme le veut la définition courante. Dans son récent essai *Papal Sins Doubleday*, l'historien américain Gary Wills a montré que ce pape a amorcé la tradition catholique moderne de la falsification et de l'imposture.

Alors pourquoi diable rendre hommage à un tel personnage, déjà considéré en son temps comme le symbole de l'obscurantisme de l'Église de Rome? Pourquoi ériger la rigidité en vertu chrétienne?

On devinerait saint pour l'exemple vertueux qu'on donne et non par ses actions par rapport aux situations sociales et politiques de son époque, répètent les porte-parole de l'Église depuis plusieurs mois. À ce compte, on peut dire *amen* à tout ce que fait n'importe qui.

Jean-Paul II semble aussi vouloir livrer un message implicite avec sa double distribution de récompense. Il affirme l'unité doctrinale de Vatican I et Vatican II. Il proclame tout d'un bloc l'autorité pontificale et celle de la collégialité épiscopale. En plus, il répète que l'Église doit en même temps dialoguer avec le monde comme le voulait Jean et résister à la modernité comme le voulait Pie. Jean-Paul II, c'est aussi un peu Jean-Pie I.

La communauté juive italienne a protesté officiellement, sans succès. En juillet, des théologiens de la très respectée revue *Concilium* ont vainement demandé le retrait de la cause. Avant-hier, dans une entrevue accordée au journal parisien *La Croix*, tout en nuancant les critiques de Pie IX, le catholique René Rémond, de l'Académie française, parlait de sa béatification comme d'une « initiative malencontreuse dans la forme et désastreuse sur le fond ». Une faillibilité papale, quoi.

EN BREF

Laval fête ses 35 ans

(Le Devoir) — Les Lavallois sont conviés, demain dimanche, à aller fêter en famille le 35^e anniversaire de la ville. L'événement, qui se tiendra au Centre de la nature à partir de 13 h, offrira les toujours très populaires ateliers de maquillage et de fabrication de cerfs-volants, jeux gonflables, sculptures de ballons et chasse au trésor. Les plus sportifs pourront s'attaquer à une paroi artificielle d'escalade ou faire du kayak tandis que les autres pourront plutôt se laisser divertir entre autres par un magicien, des marionnettes géantes ainsi que des musiciens ambulants. La fête se conclura comme il se doit vers 21 h, après une dégustation de maïs, un spectacle de rock and roll et des feux d'artifice.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Santé: Montréal se penche sur les ratés de la « première ligne »

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

À Montréal, les consultations de la commission Clair braqueront leurs projecteurs sur les difficultés persistantes de la « première ligne » à répondre aux besoins médicaux de base de la population.

En effet, la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre tiendra un forum exclusif, en marge de ses deux jours de consultation régionale, pour débattre de l'organisation des services médicaux sur le territoire montréalais. Et cela, parce que l'accès aux services médicaux de base demeure le problème numéro un dans la métropole, affirment les représentants de la Régie.

« À Montréal, l'enjeu prioritaire est l'organisation des services médicaux de première ligne. On a voulu mettre le focus là-dessus et saisir la commission Clair de cette réalité montréalaise. Il faut modifier les règles du jeu pour faire une percée réelle dans la première ligne », a insisté hier Marcel Villeneuve, directeur général de la Régie.

« C'est un des enjeux de taille de notre plan de services pour les prochaines années », a ajouté Kathleen Weil, présidente de la Régie.

Cinq ans après le début de la réforme Rochon, l'accès équitable et organisé aux services médicaux dans la métropole demeure une vue de l'esprit. Le dernier plan d'organisation des services de la Régie régionale, qui prévoyait donner l'accès à des services médicaux de 8 h à 22 h, sept jours sur sept, n'a jamais pu être appliqué, faute de coordination entre les cabinets de médecin, les cliniques médicales et les CLSC.

Selon Marcel Villeneuve, il y a 400 points de services médicaux sur l'île de Montréal, mais aucune coordination dans ces services. À certaines heures, il de-

meure impossible de trouver une clinique ouverte sur tout le territoire pour assurer une couverture médicale. « Avec les problèmes que connaissent nos urgences, on voit l'importance de mieux organiser nos services médicaux de base », affirme Mme Weil.

Lors de ce forum, un portrait général de la situation sera dressé et diverses options, dont celles de l'enregistrement obligatoire des patients auprès d'un médecin, du partage des services médicaux prioritaires entre médecins et de la possibilité de rattacher le financement au patient plutôt qu'aux établissements, seront mises sur la table.

Une vingtaine d'organisations médicales et professionnelles participent à ce forum spécialisé, qui se tiendra le 22 septembre de 9 h à 17 h au Palais des Congrès de Montréal devant un public de 150 personnes.

Des failles dans la première ligne

Selon Louis Côté, responsable des relations avec la communauté à la Régie, même si la plupart des citoyens ont accès à un médecin de famille, il reste que 22 % des usagers doivent patienter plus d'un mois avant d'obtenir un rendez-vous. Malgré l'augmentation des besoins, le nombre de visites médicales à domicile est à la baisse et ne suffit pas à la demande. La couverture médicale demeure toujours imparfaite dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée. Enfin, les médecins ont toujours du mal à avoir rapidement accès à des tests diagnostiques et à des examens.

Outre ce forum, la Régie en tiendra un deuxième plus réduit, destiné aux seuls comités d'usagers. Les consultations régionales proprement dites, ouvertes au public et aux groupes régionaux, auront lieu les 26 et 27 septembre. Les personnes intéressées à y participer ont jusqu'au 19 septembre pour s'y inscrire.

CLAIR

SUIVE DE LA PAGE 1

les services sociaux trace un portrait très net des principaux ratés de notre système de santé et des échecs des dernières réformes: délais d'attente, difficulté d'accès aux services, discontinuité dans les services. Quant à la réforme Rochon, elle a échoué à faire travailler en tandem les CLSC, les cabinets de médecin et les cliniques, pense-t-il. « On a un système qui fait en sorte que nos médecins ne sont pas du tout encouragés à travailler à certains endroits », dit-il.

Plus encore, l'équité qui faisait la marque de notre système de santé a été érodée ces dernières années, affirme-t-il. À titre de représentant des centres d'hébergement pour personnes âgées, il a lui-même constaté que ce type de services était souvent le parent pauvre du réseau de la santé. « Je suis très préoccupé par la question du vieillissement de la population. Je ne suis pas sûr que l'équité soit assurée dans nos services d'hébergement et dans les soins à domicile. Il faudrait peut-être élargir notre couverture de ces services », pense-t-il.

Seize hypothèses

Même s'il dit le débat totalement ouvert, le président de la commission a déjà mis cartes sur table en dévoilant 16 hypothèses de réorganisation et de financement du réseau de la santé.

Gestion régionale des services, gestion par des groupes de médecins, enregistrement du patient auprès d'un seul médecin, révision du mode de paiement des médecins, dossiers cliniques informatisés pour chaque patient, financement des établissements en fonction du nombre de patients traités et participation des secteurs privés et communautaires: autant d'options qui seront débattues pour réinventer l'organisation de services.

Sur le plan financier, on sondera la population sur l'augmentation possible des impôts, la désassurance de certains services, la privatisation de la gestion et de la production des services, la sous-traitance de certains services, la contribution des usagers, la création de caisses spéciales pour financer la santé, la vente de services médicaux à l'étranger et la révision des modes de distribution budgétaire des acteurs du réseau.

UNIVERSITÉS

SUIVE DE LA PAGE 1

dans des secteurs comme les sciences économiques, la gestion, l'informatique, la médecine et le génie électrique. « Avant, le versement de primes était marginal chez nous, explique Roland Proulx, directeur de la planification. Et on donnait 10 000 \$, 15 000 \$ de plus que le salaire. Maintenant, c'est 25 000 et parfois 30 000 \$, en plus des avantages sociaux et de bonnes conditions de travail! »

McGill doit aller plus loin encore pour garder chez elle ses candidats ou en allécher d'autres. En plus d'offrir un programme d'hypothèque, elle doit régulièrement trouver un emploi au conjoint du professeur embauché, explique Luc Vinet, vice-principal aux affaires académiques.

« À un moment donné, on ne pourra plus payer », lance le vice-principal, qui vient tout juste de perdre un candidat aux mains de l'Université Laval. « Ça prend des proportions que nous ne pourrions bientôt plus suivre », poursuit le vice-principal, qui vient de créer un poste de vice-principal associé pour le soulager de l'ampleur de la tâche associée désormais à l'embauche.

McGill prévoit embaucher 100 professeurs par année au cours des 10 prochaines années, alors qu'elle en embauchait plutôt 20 annuellement ces derniers temps. Même si aucune convention collective ne permet aux salaires de plafonner, on a convenu de ne pas dépasser, règle générale, les 120 000 \$ pour l'embauche d'un nouveau professeur, plus du double du salaire normal d'entrée. « Il ne faut pas perdre les pédales et embaucher à tout prix », juge M. Vinet, qui craint toutefois que cette surenchère ne l'oblige à diminuer son rythme d'embauche, les candidats étant plus dispendieux à l'unité qu'auparavant.

À l'Université du Québec à Montréal (UQAM), les dernières négociations avec le syndicat des professeurs ont donné naissance à un comité chargé d'examiner le problème de la concurrence salariale dans l'embauche et la rétention de certains professeurs, l'ancienne convention collective ne permettant pas l'octroi de primes en sus du salaire.

« Cette compétition devient de plus en plus compliquée »

à gérer », explique Mauro Malservisi, vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires administratives à l'UQAM. « De plus en plus, il faut donner des équipements importants aux professeurs, les "installer" comme on dit dans le milieu. Et ça peut coûter des dizaines de milliers de dollars », ajoute le vice-recteur, qui a récemment perdu des candidats intéressants aux mains de concurrents montréalais.

En plus de complexifier le processus d'embauche, la surenchère peut avoir une incidence sur la qualité des nouvelles recrues. « Si quelqu'un nous demande des conditions que nous ne pouvons absolument pas donner, mais que le voisin, lui, peut offrir, on doit se rabattre sur une nouvelle ressource qui est intéressante, mais qui n'est pas la meilleure », explique M. Malservisi.

Toutes les universités font d'ailleurs face à cet inquiétant dilemme qui s'immicse entre le budget et la qualité d'enseignement. « De plus en plus, on demande aux universités de penser en fonction de la performance, et elles cherchent des candidats d'expérience, qui vont leur permettre de développer un secteur », affirme Robert Davidson, directeur de la recherche et de l'analyse des politiques à l'Association des universités et collèges du Canada. Mais ça prend des investissements initiaux pour attirer ce monde-là.

En 1998, Statistique Canada calculait que le salaire moyen des recrues en médecine se chiffrait à 55 000 \$, alors que la tranche de salaire la plus élevée s'élevait à 102 000 \$, près du double. « Supposant que le salaire reflète ici la rareté de la denrée, on a une bonne idée des montants versés pour retenir les candidats les plus précieux », ajoute M. Davidson.

Alors que le ministère de l'Éducation vient tout juste de présenter une nouvelle politique de financement aux universités, dont il attend des contrats de performance, il y a lieu de s'interroger sur l'incidence de ce phénomène de surenchère jusque dans le nombre d'embauches. « En augmentant les subventions aux universités, la dernière chose que le ministère voulait c'était voir ces nouvelles sommes retomber dans la poche des professeurs », explique M. Vinet, de McGill. Mais le marché nous oblige à payer beaucoup plus, et peut-être embaucher moins avec plus d'argent. »

EN BREF

Une réplique du Saint Suaire à Montréal

(Le Devoir) — Une réplique du Saint Suaire de Turin sera exposée jusqu'au 19 septembre prochain à l'église du Gesù à Montréal. L'événement, qui sera une première en Amérique du Nord, permettra aux visiteurs de voir de près le fameux pan d'étoffe sur lequel on peut distinguer les traits d'un homme affligé de blessures et que certains croient être le lincoln du Christ. L'exposition comprend également des photographies, des notes historiques, des outils de tortures employés par les Romains du temps de Jésus.

CHRÉTIEN

SUIVE DE LA PAGE 1

du système de soins de santé et l'amélioration de la Santé, décrit un plan d'action ambitieux pour une gestion pancanadienne d'un système de santé unique. En vertu de ce projet d'entente, les « premiers ministres promettent aux Canadiens que leurs gouvernements travailleront ensemble » et collaboreront dans tous les champs jugés prioritaires. Le document dresse la liste de neuf priorités dans lesquelles se traduira la collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces: l'accès aux soins, la promotion de la santé et du mieux-être, y compris « le développement de la petite enfance », les soins de première ligne, la répartition des médecins, les soins à domicile, une stratégie commune d'évaluation des médicaments, une inforoute pancanadienne de la santé et, enfin, la modernisation des équipements.

Mercredi, M. Chrétien disait ne pas comprendre pourquoi le premier ministre Lucien Bouchard avait des réticences à ce que « les gouvernements rendent compte au public de ce qu'ils font avec les argents qui sont des taxes », décrivant ainsi l'entente présentée par le fédéral comme une simple question de reddition de comptes par les provinces. Mais le document fédéral est beaucoup plus ambitieux.

Dans cette entente, tous les premiers ministres au pays, y compris le premier ministre du Canada, s'engagent envers tous les Canadiens dans « un renouveau » du système de santé. Ils appuient les cinq principes de l'assurance-maladie, telle que stipulée dans la Loi fédérale sur la santé: l'universalité, l'accessibilité, l'intégralité, la transférabilité et la gestion publique du système.

Le document est toutefois muet sur les montants que le gouvernement fédéral promet de réinvestir dans la santé. La rubrique « Financement » reconnaît que de nouveaux investissements dans le domaine de la santé s'imposent et que ce financement doit être « stable, prévisible et permanent ». Mais les provinces doivent toutefois accepter le principe des fonds transitoires ciblés pour « accélérer l'innovation » dans des secteurs jugés prioritaires tant par le fédéral que par les provinces. La proposition indique que ces fonds fédéraux non récurrents pourront être investis dans les soins de première ligne et l'application des technologies de l'information dans la santé, comme Le Devoir le révélait dans son édition de mercredi. Chose certaine, les nouveaux investissements du fédéral « doivent s'accompagner d'un renouveau » du système, lit-on dans le document.

La rubrique sur l'imputabilité, qui décrit comment les provinces rendront des comptes « aux Canadiens », est particulièrement étoffée. Les premiers ministres s'engagent à produire un rapport « régulier et crédible sur les priorités convenues conjointement ». Les provinces devront rendre compte, tous les six mois, de la performance du système de santé en rapport avec, notamment:

- les délais d'attente pour les diagnostics et les traitements;
- la qualité du service (satisfaction des patients, réadmissions à l'hôpital dans les 30 jours);
- le pourcentage de la population qui a accès à des établissements comme les CLSC 24 heures sur 24, sept jours sur sept;
- la disponibilité des soins à domicile;
- l'informatisation des dossiers médicaux;
- l'accès aux soins dans les réserves autochtones;
- les progrès réalisés dans la protection de la santé, notamment les délais d'approbation des médicaments.

Le document mentionne que le but de cette évaluation est que les gouvernements soient responsables « envers le public et non l'un envers l'autre ». En outre, le gouvernement fédéral ne se servira pas de cette évaluation pour déterminer la répartition des fonds entre les provinces. Une province moins performante ne sera pas pénalisée.

Cette formule de reddition n'est qu'une première étape: avant septembre 2002, les ministres de la Santé verront à la création « d'un cadre plus complet » pour rendre compte du rendement du système de santé, en collaboration avec l'Institut canadien d'information sur la santé et Statistique Canada. Les ministres devront également « mandater une tierce partie indépendante » pour interpréter les données, « avec la participation directe des citoyens ».

Sous la rubrique « Collaboration », le document fait une référence indirecte aux compétences constitutionnelles, soulignant que « les gouvernements travailleront ensemble dans le plein respect de leurs responsabilités respectives ».

On est très loin des formulations contenues dans la déclaration finale des premiers ministres provinciaux à Winnipeg en août. Cette déclaration mentionne « les systèmes de santé au Canada ». Les premiers ministres rappellent que les gouvernements des provinces et des territoires ont la compétence constitutionnelle en santé et sont, par conséquent, « les maîtres d'œuvre de l'évaluation, de la gestion et du financement du système de santé sur leur territoire ». En matière de reddition des comptes, les provinces sont imputables à leurs propres citoyens — et non pas à l'ensemble des Canadiens, comme le veut le document du fédéral — même si elles acceptent de collaborer entre elles pour concevoir des indicateurs comparables.

La version intégrale du document fédéral est disponible sur le site Web du Devoir, www.ledevoir.com, et on retrouve le communiqué final de la Conférence des premiers ministres provinciaux, tenue à Winnipeg en août, à l'adresse <http://www.scics.gc.ca/cin-f00/850080017_f.html>.

■ Lire aussi l'éditorial de Michel Venne en page A 8: Pourquoi la santé va aux provinces